

Rapport d'activité 2011

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



Sommaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
<i>Présentation du syndicat</i>	5
<i>Le fonctionnement</i>	5
<i>La communication</i>	6
<i>La prévention</i>	8
INDICATEURS TECHNIQUES	10
<i>Repères 2011</i>	11
<i>Les ordures ménagères</i>	12
<i>Les emballages et les journaux-magazines</i>	18
<i>Le verre</i>	22
<i>Le taux de recyclage</i>	25
<i>Les encombrants</i>	26
<i>L'Eco-site</i>	28
<i>Les autres services</i>	30
<i>L'enlèvement des bennes</i>	30
<i>Le papier des écoles et des administrations</i>	31
<i>Démétox</i>	32
<i>Les déchets verts</i>	33
INDICATEURS FINANCIERS	34
<i>Repères 2011</i>	35
<i>La redevance spéciale</i>	36
<i>Les recettes de fonctionnement</i>	37
<i>Le coût du service</i>	38
SYNTHÈSE 2011	39
<i>Bilan des tonnages 2011</i>	40
<i>Evolution des tonnages</i>	41
<i>Bilan du traitement 2011</i>	42
<i>Bilan matière</i>	43
<i>Bilan économique</i>	44
ANNEXES	45

Présentation générale



Le présent rapport, à la fois administratif, technique et financier, a pour objet, entre autre, de satisfaire aux obligations qui résultent des dispositions législatives et réglementaires régies par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

CRÉATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Emeraude est une structure intercommunale dont l'origine remonte à 1993, avec le regroupement, à ce jour de 17 communes qui forment le Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Déchets de la Vallée de Montmorency.

Il a pour mission de collecter, de traiter et gérer au mieux, les déchets ménagers des communes adhérentes (266 458 habitants / recensement 2009).

Les collectivités membres ont décidé de transférer leurs compétences dans l'objectif d'apporter ensemble et pour l'avenir des solutions cohérentes et durables aux problèmes complexes de la gestion de leurs déchets ménagers.

Le siège est basé à l'emplacement de l'Eco-site, sur la commune du Plessis-Bouchard.

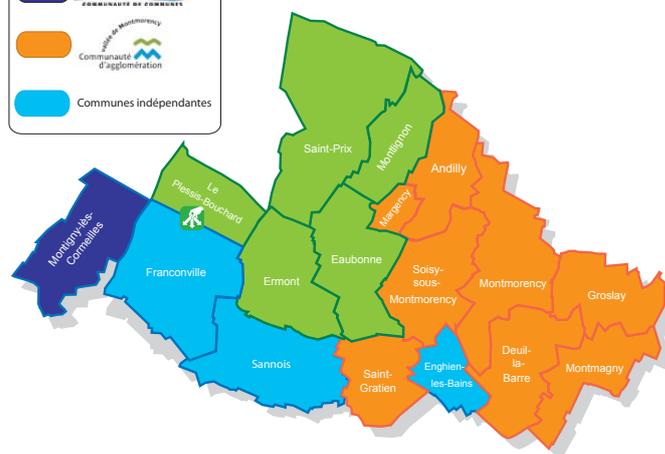
COMPÉTENCE

Le Syndicat Emeraude exerce la double compétence collecte et traitement pour l'ensemble des déchets ménagers et assimilés.

TERRITOIRE

Le Syndicat Emeraude est composé de 17 communes, avec une moyenne d'habitat collectif d'environ 60 %.

Commune	Population (2009)
Andilly	2 449
Deuil-la-Barre	21 425
Eaubonne	23 541
Enghien-les-Bains	12 199
Ermont	27 670
Franconville	32 932
Grosly	8 075
Margency	2 857
Montigny-lès-Cormeilles	18 526
Montlignon	2 516
Montmagny	14 037
Montmorency	21 381
Le Plessis-Bouchard	7 623
Saint-Gratien	20 588
Saint-Prix	7 245
Sannois	25 975
Soisy-sous-Montmorency	17 419
TOTAL	266 458



LE FONCTIONNEMENT

DES ÉLUS AUX SERVICES DES CITOYENS

Le Syndicat Emeraude, dont les bureaux sont situés Parc d'activités des Colonnes au niveau de l'Eco-site du Plessis-Bouchard, est administré par le Comité Syndical constitué de 34 membres titulaires (2 par commune) et 34 membres suppléants. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations (35 ont été prises en 2011).

Un Bureau Syndical composé de 15 membres définit les grandes orientations et prépare les décisions qui seront prises en Comité Syndical.

Le Comité et le Bureau se sont chacun réunis à 6 reprises en 2011. De nombreuses commissions se réunissent autant que de besoin. La commission d'appels d'offres s'est notamment réunie 2 fois (attribution d'un marché relatif à la fourniture d'un dispositif de télérelève et avis sur un avenant au marché de collecte).

Le Comité s'appuie sur une équipe de 12 agents majoritairement titulaires, répartis en 3 services : administratif, technique et communication, rattachés à un directeur.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 400 personnes chez les différents prestataires de service avec lesquels le Syndicat Emeraude est en contrat.

La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le Syndicat Emeraude. A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le Syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du Syndicat Emeraude s'est développé autour de trois grands axes :

- Information
- Sensibilisation
- Communication de proximité

L'INFORMATION

La communication écrite du Syndicat Emeraude s'est illustrée par différents supports d'informations :



Magazine Emeraude infos



Autocollants bornes enterrées



Calendriers de collecte



Lettres de conjoncture



Affiches consignes de tri

Les communes membres ont également répercuté les informations concernant l'activité du Syndicat Emeraude sur leurs propres publications.

SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le Syndicat Emeraude intervient directement auprès des élèves sur demande des enseignants, à partir des classes de CE1. En 2011, 1397 élèves et 72 adultes ont été sensibilisés à l'environnement lors de 53 animations scolaires.



Interventions auprès des adultes

Le Syndicat intervient sur demande afin de réaliser des formations sur les collectes sélectives destinées à un public adulte.

En 2011, 560 personnes ont bénéficié de ces interventions lors de 35 formations.

Visite du Centre de Tri des emballages de Montlignon

Les visites au Centre de Tri se sont poursuivies au cours de l'année 2011 : 17 visites du centre de tri ont été organisées avec des écoles et des associations, représentant 469 personnes.



Portes ouvertes

Une demi-journée portes ouvertes a par ailleurs été organisée le 18 juin 2011 au Centre de tri : le nombre de visiteurs a été estimé à 103 personnes.



COMMUNICATION DE PROXIMITÉ

La communication en porte à porte

Le Syndicat Emeraude se déplace ponctuellement à la rencontre des administrés afin de faire un rappel des consignes de tri suite à des refus de collecte. 191 interventions ont été réalisées et 1 211 administrés ont été sensibilisés.

Réunions & informations publiques

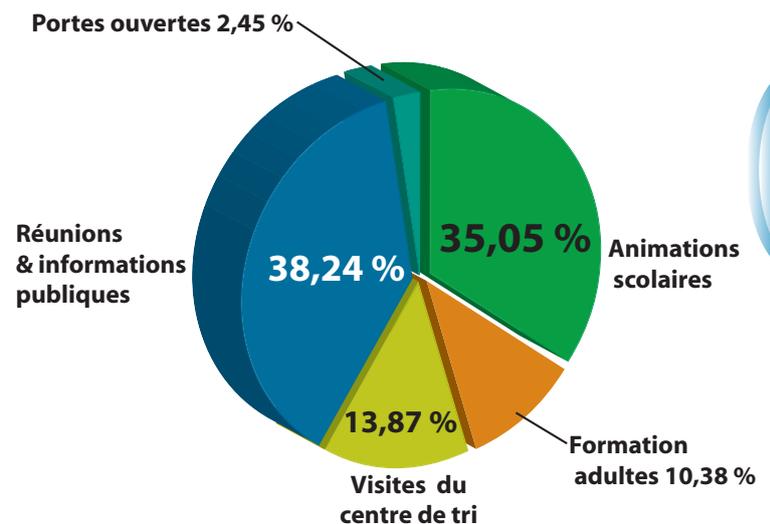
Le Syndicat Emeraude a participé à l'accueil et à l'information des nouveaux habitants au moyen d'un stand ou d'une présence sur les communes d'Ermont, d'Enghien-les-Bains et de Sannois.

Le Syndicat Emeraude a participé en 2011 à plusieurs expositions et manifestations communales par l'intermédiaire d'un stand de sensibilisation et d'information sur la gestion des déchets et/ou le compostage :

- Montmorency les 25, 26 et 27 mars 2011 : lors de la manifestation «les Naturelles»
- Ermont le 02 avril 2011 : médiathèque, dans le cadre de la semaine du Développement Durable.
- Montmagny le 12 avril 2011 : «Journée du printemps»
- Le Plessis-Bouchard le 17 avril 2011: Course La Plaine Air
- Ermont le 7 mai 2011 : Marché Horticole

- Soisy-sous-Montmorency le 11 mai 2011 : stand prévention et éco-consommation, galerie commerciale Auchan
- Eaubonne le 15 mai 2011 : Bourse aux graines
- Le Plessis-Bouchard 22 mai 2011 : Bourse aux plantes
- Franconville le 1^{er} juin 2011 : opération « Balcons propres» organiser par l'OPIEVOY
- Ermont le 11 septembre 2011 : forum des associations
- Saint-Prix le 26 septembre 2011 : Instants Nature
- Le Plessis-Bouchard les 4, 5 et 6 novembre : Salon Bien-être et nature»
- Stand «Achetez moins de déchets» dans les magasins Carrefour de Sannois le 23 novembre et de Montigny-lès-Cormeilles le 26 novembre 2011.

Répartition des personnes sensibilisées par type d'intervention



Total 2011 : 4 202 personnes sensibilisées

L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, les agents du Syndicat Emeraude assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Le standard téléphonique du Syndicat enregistre en moyenne 60 appels quotidiens, pour un total de **15 623** appels entrants en 2011.

Les agents renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires de l'Eco-site), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec les prestataires de collecte.

La prévention

Le Syndicat Emeraude s'est engagé en janvier 2011 auprès de l'ADEME, dans un Programme Local de Prévention des Déchets qui va permettre pendant 5 ans de développer des actions de prévention en partenariat avec des acteurs locaux.

Objectif majeur : réduire le volume des ordures ménagères et assimilés de 7 % d'ici 5 ans (soit 5 kg/hab/an sur 5 ans).

DÉROULEMENT OPÉRATIONNEL DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION

o ANNÉE 0 (2010)

L'année 2010 est notre année de référence. Elle permettra d'évaluer l'impact de nos actions au cours du programme.

o ANNÉE 1 (2011)

1ère phase : Réalisation du diagnostic territorial.

Le diagnostic territorial intègre les données socio-démographiques et socio-économiques, les différentes typologies de déchets, d'habitats et d'entreprises présents sur le territoire Emeraude. Il identifie également les acteurs potentiels de ce programme et les principaux gisements d'évitements. Toutes ces données permettent d'établir des actions visant à atteindre cet objectif de réduction.

2ème phase : Concertation des acteurs (comité de pilotage).

Un inventaire des solutions possibles et une identification des atouts, handicaps, forces et faiblesses du territoire ont permis de construire le Programme Local de Prévention des Déchets.

3ème phase : Rédaction du Programme.

Il permet de définir les objectifs à atteindre et doit comporter un plan d'actions identifiant au minimum 5 actions, dont au moins 1 pour chacune des thématiques principales suivantes :

- Sensibilisation à l'éco-consommation,
- Actions éco-exemplaires de la collectivité,
- Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop-pub, sacs de caisse),
- Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi),
- Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises (réduction des emballages...) ou actions de prévention qualitative (réduction de la nocivité des déchets...).

o ANNÉES 2 À 5 (2012 À 2015)

Suite au diagnostic réalisé, diverses actions seront mises en œuvre durant ces 4 années.

Des indicateurs de suivi, pertinents et facilement mesurables, devront être établis afin d'évaluer l'impact des actions mises en place et vérifier l'évolution de ces objectifs.

Un bilan des actions menées sera réalisé chaque année, ce qui permettra de suivre l'état d'avancement du programme de prévention et d'informer les citoyens des résultats afin de maintenir leur motivation.

A l'issue des 5 années, l'objectif principal devra être atteint soit une réduction de la production de déchets de 7 % en masse.

BILAN DE L'ANNÉE 1

Novembre 2010 : Signature de l'accord-cadre avec l'ADEME

Janvier 2011 : Lancement officiel du programme

Mars 2011 : 1^{er} comité de suivi (orientations sur l'élaboration du programme)

Juin 2011 : 2^{ème} comité de suivi

Décembre 2011: Comité de pilotage, présentation du programme local de prévention

Suite à ce comité, 4 groupes de travail ont été constitués dans les différentes thématiques :

- Eco-consommation,
- Eco-exemplarité,
- Gestion des déchets fermentescibles,
- Réemploi

LES ACTIONS MISES EN PLACE

o CRÉATION DU LOGO-PRÉVENTION

Le logo « prévention des déchets » a pour but de promouvoir les éco-gestes qui contribuent à la diminution des déchets. Il permettra d'identifier toutes les actions en faveur de la prévention des déchets.



o ECO-SIGNATURE

Chaque agent du Syndicat Emeraude s'est approprié au bas de sa signature électronique une bannière concernant l'éco-geste « je limite mes impressions ». Le papier constituant le principal déchet des lieux de travail, il est donc judicieux de communiquer et de sensibiliser sur ce point, notamment au travers du mail.

Tri, recyclage, prévention, votre Syndicat au cœur de l'action !



N'imprimez ce mail que si nécessaire

Privilégiez l'envoi par mail

Imprimez en recto/verso

Utilisez le verso des feuilles imprimées comme papier brouillon



o « DESSINE-MOI LA PRÉVENTION »

Le Syndicat Emeraude a organisé un jeu-concours, volontaire et gratuit, dont le thème était la prévention des déchets produits par les ménages ; le principe était de faire participer les classes de CM2 pour la réalisation d'un dessin sur ce thème.

Les classes participantes ont été accompagnées dans cette démarche, par une animatrice du Syndicat, qui est intervenue en classe sur la thématique de la réduction des déchets. Le dessin a illustré la carte de vœux pour l'année 2012.



o « L'ART DE RÉDUIRE SES DÉCHETS »

Le Syndicat Emeraude a organisé un concours de photographies sur le thème de la prévention ouvert à toute personne majeure habitant sur le territoire. Il s'agissait pour les participants de prendre un ou deux clichés illustrant un éco-geste.

Parmi les 23 photos des 17 participants, les élus ainsi que les agents du Syndicat Emeraude ont sélectionné les photos gagnantes représentant l'éco-geste : « diminution des emballages et diminution du gâchis alimentaire par l'achat de la juste quantité ».



Les lauréats des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} prix

La photo gagnante

ACTIONS LORS DE LA SEMAINE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

- 9 affiches 60 x 80 sont fournies aux différentes communes de notre Syndicat afin d'être largement diffusées sur le territoire en particulier lors de la semaine européenne de la réduction des déchets.



- En partenariat avec une enseigne de la grande distribution, en l'occurrence Carrefour, le Syndicat Emeraude a tenu un stand le mercredi 23 novembre 2011 dans le magasin de Sannois et un autre le samedi 26 novembre 2011 dans celui de Montigny-lès-Cormeilles. Les consommateurs ont été sensibilisés sur les produits générant peu de déchets par l'intermédiaire :

- des affiches prévention de l'ADEME,
- d'un chariot mini et maxi déchets.

Indicateurs techniques



Repères 2011

INDICATEURS D'ACTIVITÉS

126 713 tonnes de déchets traités par le Syndicat Emeraude.

Flux	Tonnages 2011	Variation /2010
Ordures Ménagères Résiduelles	79 785 t	+ 0,26 %
Eco-Site	14 367 t	+16,76 %
Collecte emballages et JRM	11 378 t	+ 4,25 %
Encombrants	8 995 t	+ 0,58 %
Verre.	6 197 t	- 0,74 %
Bennes CTM.	3 801 t	+ 0,80 %
Déchets verts (PàP et AV)	2 058 t	+ 5,65 %
Service Démétox77 t	+ 10 %
Collecte spécifique de papier et carton (PàP et AV) .54 t		-10 %

Filières de traitement

Valorisation matière.....		21 679 t
Verre	6 197 t	
Papiers-carton	7 659 t	
Acier-aluminium	270 t	
Bois	1 502 t	
Plastiques	833 t	
Autres (stock valorisables)	5 218t	
Valorisation énergétique en UIOM*.....		44 968 t
Électricité	25 400 MWh	
Chaleur	27 800 MWh	
Valorisation agronomique		5 571 t
Stockage		54 241 t
dont Classe II	47 422 t	
Divers (incinération et traitement spécifique).....		254 t

* Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères

Faits marquants 2011

Augmentation :

- Collectes sélectives
- Valorisation matière et énergétique
- DEEE collectés et recyclés
- Lampes et néons collectés et recyclés

Diminution :

- Mise en décharge
- Verre

Les ordures ménagères

Les Ordures Ménagères Résiduelles ou OMR sont constituées de la fraction des déchets jetés et collectés dans le bac marron, une fois le geste de tri effectué dans les bacs de collectes sélectives (bacs jaune et vert).

Chiffres clés 2011

Tonnages Ordures Ménagères Résiduelles traités (avec marchés)	. 79 785,54 t
Evolution des tonnages / 2010 + 0,26 %
Ratio 299,43 kg/an/hab
Tonnages traités par incinération 45 250,54 t
Tonnages traités par tri mécano-biologique 34 535 t

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte de ordures ménagères est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

La règle de dotation fixée par la délibération n°2008/02/03 du 15/02/2008, est la suivante :

- 6,5 litres/habitant/ jour pour le pavillonnaire,
- 7,5 litres/habitant/jour pour le collectif.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Le litrage moyen est de 39,80 litres / hab, en légère baisse par rapport à 2010.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

○ FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

Les fréquences sont tri-hebdomadaire (dite C3) ou bi-hebdomadaire (dite C2) pour l'habitat collectif et bi-hebdomadaire (C2) pour l'habitat pavillonnaire.

La collecte est assurée principalement par des bennes de 19 ou 26 tonnes. Des petites bennes assurent toutefois la collecte des voies étroites.

○ CONTENEURISATION

Le bac destiné aux ordures ménagères : cuve brun clair et couvercle brun foncé. Toutes les communes en sont équipées, à l'exception d'Enghien-les-Bains, Montmagny et Montlignon. Pour le Plessis-Bouchard et Ermont, seul le pavillonnaire est équipé. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

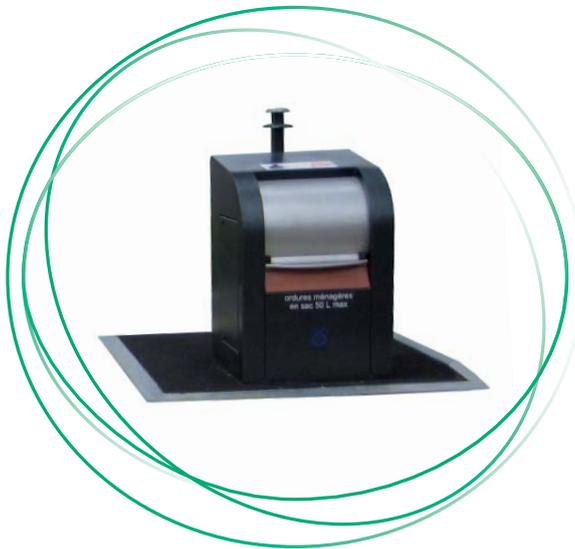


COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES

○ FONCTIONNEMENT

Le Syndicat Emeraude, dans ses réflexions sur l'optimisation des services, a étudié et mis en place des bornes enterrées (B.E.) dans l'habitat collectif dense depuis 2006.

Ce principe, basé sur l'apport volontaire de proximité, allie à la fois efficacité, modernité, économie et respect de l'environnement des habitants ; il s'inscrit dans une politique globale d'optimisation technico-économique menée par le Syndicat Emeraude, visant à améliorer la collecte sélective et maîtriser les coûts de l'élimination des déchets ménagers.



○ MATÉRIEL

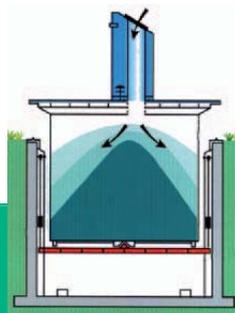
Le fournisseur actuel est la société TEMACO

Volume des bornes : 3 à 5 m³

3 types de bornes destinées à recevoir les 3 flux (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables et journaux-magazines, verre).

Constitution :

- 1 périscope d'introduction
- 1 plate-forme piétonnière
- 1 plate-forme de sécurité (ou une palissade)
- 1 cuve de stockage en métal
- 1 enveloppe béton



○ AVANTAGES

Les avantages des bornes ne sont plus à démontrer :

- esthétique,
- évitent la manipulation, le lavage et la désinfection de nombreux bacs (une borne peut remplacer 10 bacs de 500 litres),
- peuvent être collectées en journée, évitant ainsi les problèmes de stationnement, nombreux, dans les grands ensembles en soirée,
- réduisent, de par leur volume d'accueil, les fréquences de collecte (bi-hebdomadaire pour les ordures ménagères),
- regroupent sur un même «point propre», les trois flux ce qui va simplifier et donc favoriser le geste de tri pour les usagers,
- autorisent une économie non négligeable puisque la collecte est effectuée par une seule personne contre trois sur une benne traditionnelle.

○ SITES ÉQUIPÉS EN 2011

Fin 2011, 10 073 logements collectifs étaient équipés :

Commune	Nbr de logements	Nbr bornes OMR
Deuil-la-Barre	557	14
Ermont	3 304	87
Franconville	1 790	49
Margency	110	1
Montigny-lès-Cormeilles	674	16
Montmorency	190	4
Saint-Gratien	1 759	58
Sannois	875	23
Soisy-sous-Montmorency	814	20
TOTAL	10 073	273



LES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES

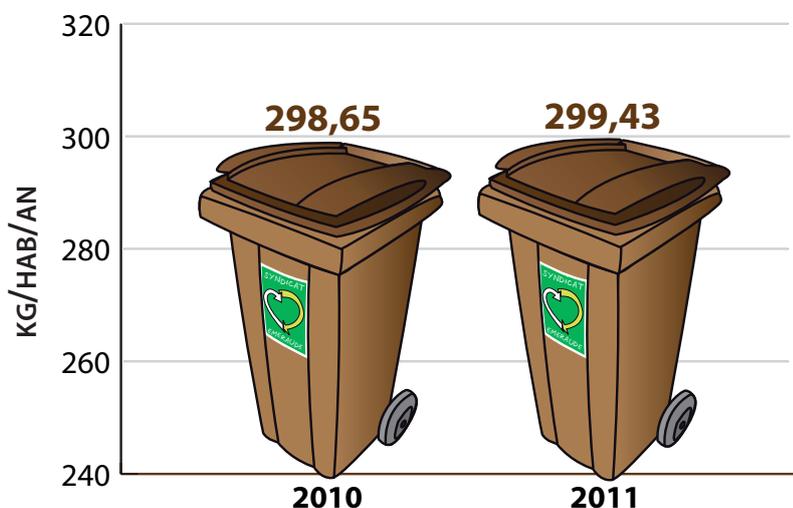
79 785,54 tonnes d'ordures ménagères traitées en 2011

Augmentation de 0,26 % des ordures ménagères traitées par rapport à 2010

Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes enterrées	Marchés	Tonnages collectés	Tonnages traités
Andilly	2 449	1 078,78	0,00	0,00	1 078,78	1 078,78
Deuil-la-Barre	21 425	6 564,77	237,70	0,00	6 802,47	6 802,47
Eaubonne	23 541	6 735,81	22,59	0,00	6 758,40	6 758,40
Enghien-les-Bains	12 199	3 799,91	0,00	0,00	3 799,91	3 815,01
Ermont	27 670	5 845,36	1 700,64	263,62	7 809,62	7 809,62
Franconville	32 932	7 316,92	756,27	9,60	8 082,79	8 082,79
Groslay	8 075	2 494,74	0,00	0,00	2 494,74	2 494,74
Margency	2 857	930,82	63,14	0,00	993,96	991,96
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	5 642,89	315,34	70,88	6 029,11	6 030,09
Montlignon	2 516	831,03	0,70	0,00	831,73	833,73
Montmagny	14 037	4 361,31	0,00	0,00	4 361,31	4 361,31
Montmorency	21 381	6 731,83	122,34	62,30	6 916,47	6 916,47
Le Plessis-Bouchard	7 623	2 182,78	0,00	123,88	2 306,66	2 306,66
Saint-Gratien	20 588	5 370,70	902,01	0,00	6 272,71	6 280,67
Saint-Prix	7 245	1 969,96	0,00	0,00	1 969,96	1 969,96
Sannois	25 975	7 086,29	379,46	0,00	7 465,75	7 469,87
Soisy-sous-Montmorency	17 419	5 541,99	176,79	64,22	5 783,00	5 783,00
TOTAL	266 458	74 485,89	4 676,98	594,50	79 757,37	79 785,54*
RAPPEL 2010		75 671,29	3 327,14	569,96	79 578,41	79 578,41

*NB : le delta entre le tonnage collecté et le tonnage traité provient de la grève subie en 2011 par le Syndicat, au cours de laquelle des bennes ont été mises à disposition.

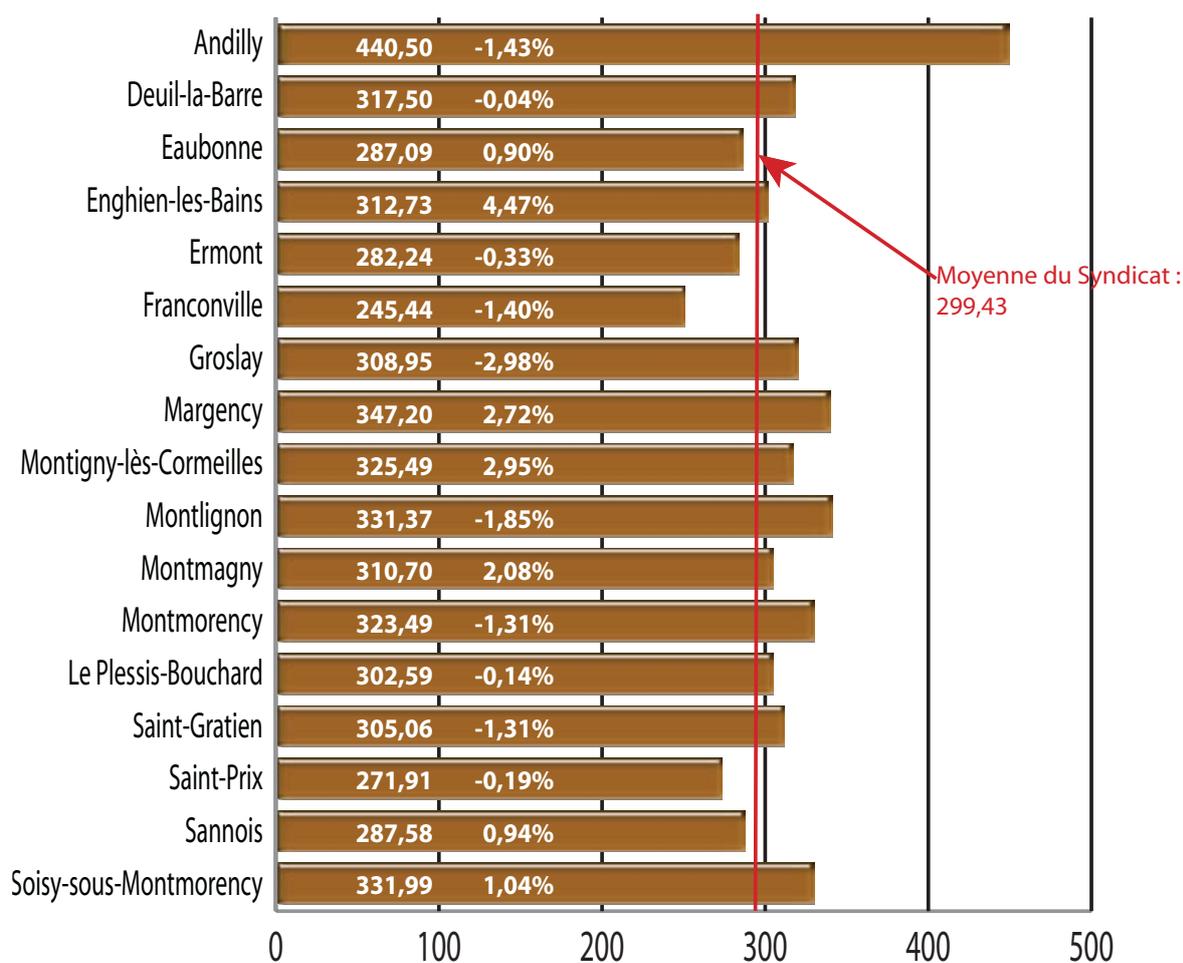
RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (À POPULATION CONSTANTE)



Le tonnage total d'ordures ménagères traité en 2011 est de **79 785,54 tonnes**. Ces tonnages sont globalement en légère augmentation de 0,26 % par rapport à 2010.

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB)

EVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2010 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



Les ratios de production de déchets sont assez homogènes sur l'ensemble du Syndicat, et se situent autour d'une moyenne de 299,43 kg/hab/an.

La commune d'Andilly, qui ne compte que 2 449 habitants, accueille sur son territoire une zone d'activité importante qui ne fait pas l'objet d'une collecte différenciée. Les tonnages ainsi collectés sont directement répercutés sur la population, ce qui explique un ratio très élevé de 440,50 kg/hab/an (446,90 kg/hab/an en 2010).

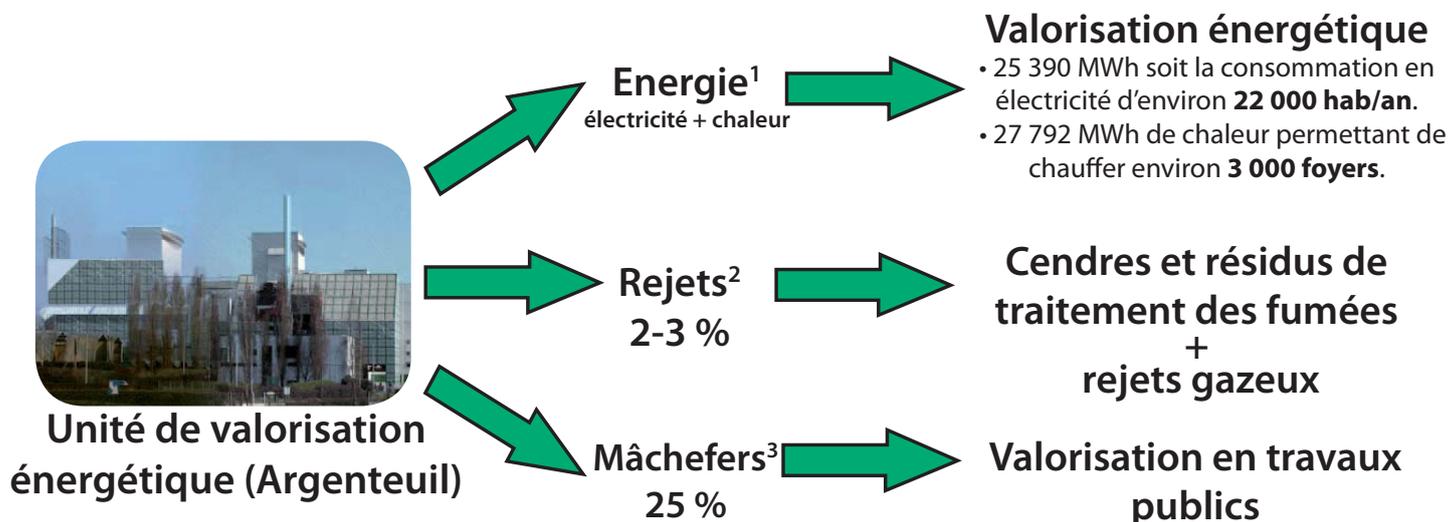
Les communes de Franconville et de Saint-Prix ont un ratio plus faible, respectivement de 245,44 kg/hab/an et de 271,91 kg/hab/an, dû à une collecte spécifique des déchets verts en porte à porte.



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2011, le traitement des ordures ménagères a été réalisé majoritairement en unité de valorisation énergétique (45 232 tonnes hors refus de tri) et dans une moindre mesure en unité de tri mécano-biologique (34 525 tonnes).

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE D'ARGENTEUIL (INCINÉRATION)



16

¹ **Energie** : la capacité des fours d'incinération du site d'Argenteuil est de 24 tonnes par heure, et permet de livrer, grâce à deux turbines, jusqu'à 70 000 MWh d'électricité au réseau national et 52 000 MWh sous forme de chaleur destinée au chauffage du quartier nord d'Argenteuil.

² **Rejets** aux normes européennes : Les cendres et résidus de traitement des fumées non valorisés (environ 3%) sont envoyés vers un Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe 1.

³ **Mâchefers** : ils sont utilisés comme remblais (soubassements d'ouvrages d'art ou de routes), les couches de forme (sous couches de voirie ou de parking).

SYNOPSIS DU TRAITEMENT

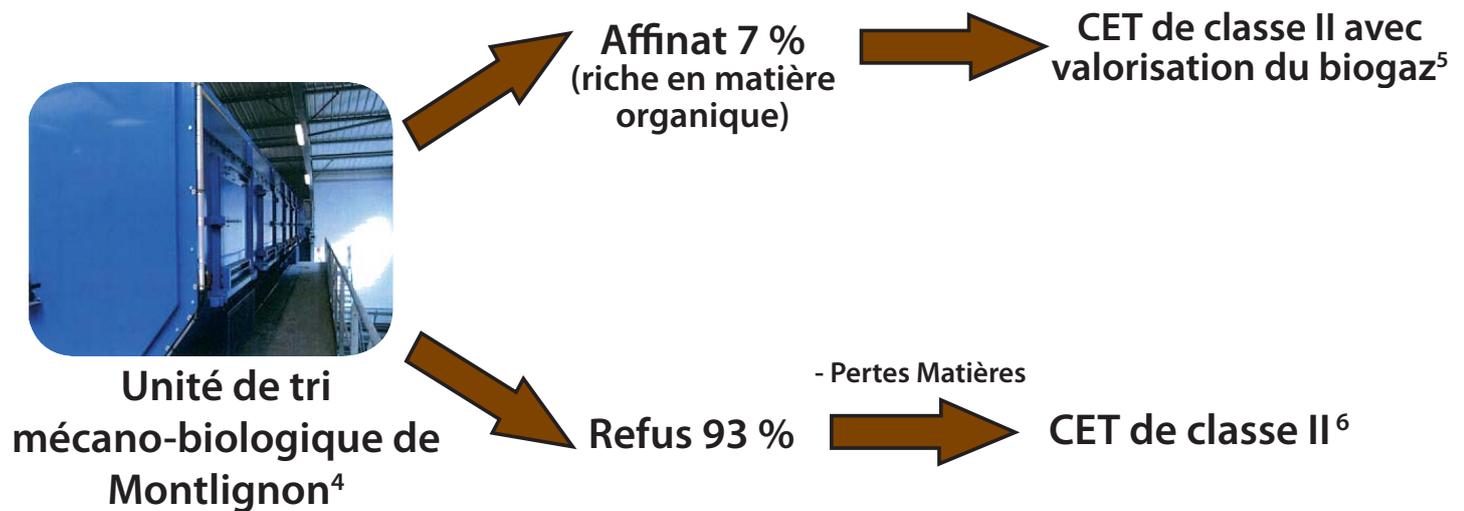
Les ordures ménagères sont les déchets dits non recyclables. 45 232 tonnes (hors refus de tri) sont traitées au centre de valorisation énergétique situé à Argenteuil. Elles sont introduites dans des fours qui chauffent à plus de 850°C.

La fumée passe dans l'électro-filtre, où elle est débarrassée de ses poussières toxiques et gaz acides. Les résidus solides et poussières sont envoyés ensuite vers un centre d'enfouissement technique pour y être stabilisés et stockés.

La vapeur créée au niveau des chaudières passe dans une turbine entraînant la rotation d'un turbo alternateur. Cette rotation permet la production d'électricité. En une année, cela représente la consommation électrique de 38 000 logements. Cette électricité sert pour les besoins internes de l'usine et le restant est revendu à EDF. La vapeur sert également à produire de l'eau chaude sous-pression, qui alimente en partie le réseau de chauffage urbain.

Les résidus solides qui n'ont pas brûlé dans les fours (mâchefers) sont déferrillés, puis le reste servira de sous couches pour les travaux routiers.

UNITÉ DE TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE DE MONTLIGNON



⁴ **Unité de tri mécano-biologique :** broyage, criblage et affinage visant à extraire la matière organique des ordures ménagères résiduelles.

⁵ **Centre d'Enfouissement Technique (CET) de classe II avec valorisation du biogaz** en électricité (REP du Plessis-Gassot, St Maximin). En attente d'une valorisation énergétique.

⁶ **Centre d'Enfouissement Technique de classe II** d'Attainville en attente d'être partiellement dirigés sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

SYNOPSIS DU TRAITEMENT

Les ordures ménagères sont déchargées pour moitié sur le site de Montlignon où elles subissent un broyage, un criblage et un affinage visant à extraire la matière organique.

Le produit résultant de ce traitement, l'affinat, riche en matière organique (environ 7 % du tonnage), est envoyé en CET de classe II avec valorisation du biogaz en électricité (REP du Plessis-Gassot), en attente de pouvoir être dirigé sur l'usine d'incinération d'Argenteuil.

Une collecte des gros producteurs de matière organique devrait voir le jour dans les années à venir.

L'autre partie (pauvre en matière organique), ou refus, est envoyée sur le CET d'Attainville en attente d'être en partie dirigée sur l'unité de valorisation énergétique d'Argenteuil.

Les emballages & les journaux-magazines

Les emballages et journaux-magazines sont collectés en mélange dans des bornes enterrées et en porte à porte en vrac dans un bac à cuve grise et couvercle jaune. Cette collecte sélective permet, après séparation par matériau, de recycler les bouteilles et flacons plastiques, les emballages métalliques en acier et aluminium, les briques alimentaires, le carton et les papiers.

Chiffres clés 2011

Tonnage des emballages et JRM* collectés	11 378,34 t
Evolution des tonnages / 2010	+ 4,25 %
Ratio	42,7 kg/an/hab
Pourcentage d'erreur de tri	17,74 %
Tonnages refusés (erreurs de tri valorisées en UIOM)	2 017 t
Tonnages recyclés (avec stocks résiduels)	9 361 t

* JRM : Journaux, Revues et Magazines.

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des emballages est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

Le litrage moyen est de 30 litres/hab, en légère hausse par rapport à 2010.

COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

La fréquence est hebdomadaire (dite C1) aussi bien pour l'habitat pavillonnaire que pour l'habitat collectif.

CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages et journaux-magazines est composé d'une cuve grise et d'un couvercle jaune. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes au foyer.

Règle de dotation (fixée par la délibération 2008/02/03 du 15/02/2008) :

- 27 litres/habitant/semaine pour le pavillonnaire
- 15 litres/habitant/semaine pour le collectif



COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES



Les bornes enterrées (B.E.) dédiées aux emballages et journaux-magazines sont équipées d'un clapet jaune, et sont généralement d'une capacité de 5 m³ (les modèles de 3 ou 4 m³ peuvent également être mis en place).

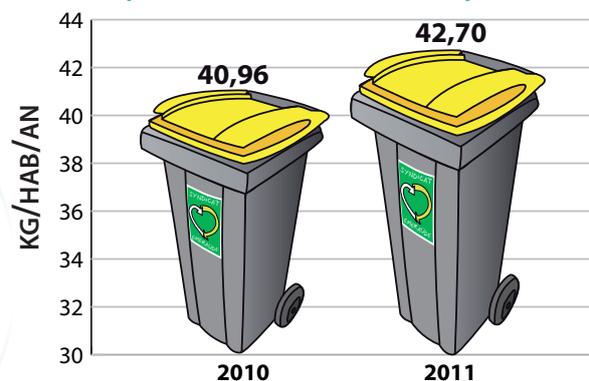
Commune	Nbr de logements	Nbr bornes 
Deuil-la-Barre	557	10
Ermont	3 304	76
Franconville	1 790	41
Margency	110	2
Montigny-lès-Cormeilles	674	14
Montmorency	190	3
Saint-Gratien	1 759	44
Sannois	875	18
Soisy-sous-Montmorency	814	15
TOTAL	10 073	223

LES TONNAGES D'EMBALLAGES ET JOURNAUX-MAGAZINES

11 378,34 tonnes d'emballages et JRM collectées en 2011
Augmentation de 4,25 % des tonnages par rapport à 2010

Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes enterrées	Total collecté	Evolution 2011-2010
Andilly	2 449	131,82	0,00	131,82	5,96%
Deuil-la-Barre	21 425	954,29	52,78	1 007,07	5,42%
Eaubonne	23 541	1 149,56	8,32	1 157,88	6,17%
Enghien-les-Bains	12 199	451,36	0,00	451,36	3,57%
Ermont	27 670	844,08	277,75	1 121,83	5,38%
Franconville	32 932	1 327,02	143,81	1 470,83	6,99%
Groslay	8 075	385,68	0,00	385,68	-1,39%
Margency	2 857	156,99	12,08	169,07	1,76%
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	624,92	52,94	677,86	0,14%
Montlignon	2 516	151,70	0,00	151,70	15,48%
Montmagny	14 037	372,05	0,00	372,05	5,44%
Montmorency	21 381	907,66	27,37	935,03	3,53%
Le Plessis-Bouchard	7 623	441,30	0,00	441,30	5,13%
Saint-Gratien	20 588	585,80	124,66	710,46	5,21%
Saint-Prix	7 245	375,48	0,00	375,48	0,35%
Sannois	25 975	948,11	67,88	1 015,99	3,26%
Soisy-sous-Montmorency	17 419	755,79	47,14	802,93	1,02%
TOTAL	266 458	10 563,61	814,73	11 378,34	4,25%
RAPPEL 2010		10 300,42	614,44	10 914,86	

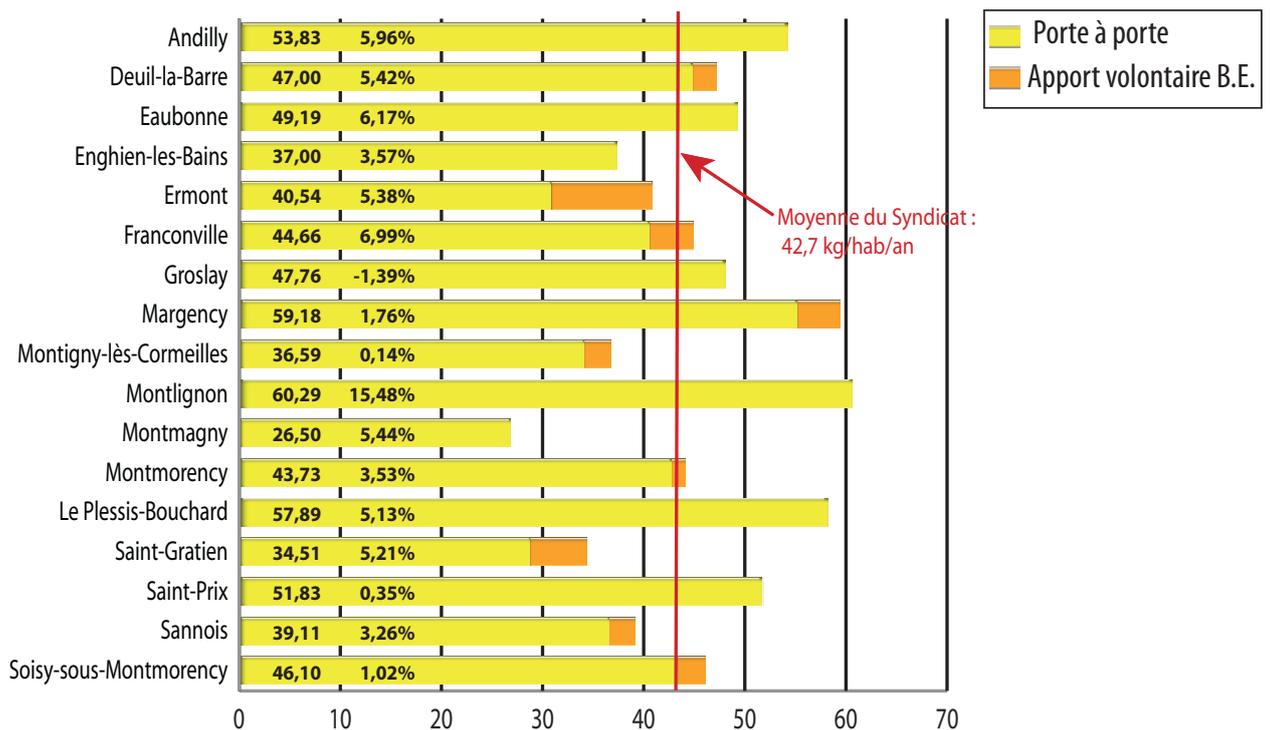
RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES BACS JAUNES (À POPULATION CONSTANTE)



11 378,34 tonnes de déchets collectées en 2011 ; un tonnage en hausse de 4,25% par rapport à 2010.

Les ratios de collecte sont ainsi passés de 40,96 kg/hab/an en 2010 à 42,7 kg/hab/an en 2011.

RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB) EVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2010 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



On constate cependant une grande disparité des performances du tri au travers de la collecte du bac jaune sur le périmètre du Syndicat Emeraude. Cette hétérogénéité est principalement due au type d'habitat, les ratios étant plus importants lorsque la proportion d'habitat collectif est moindre. La mise en place de bornes enterrées sur les grands collectifs permet d'améliorer de façon significative ces ratios.

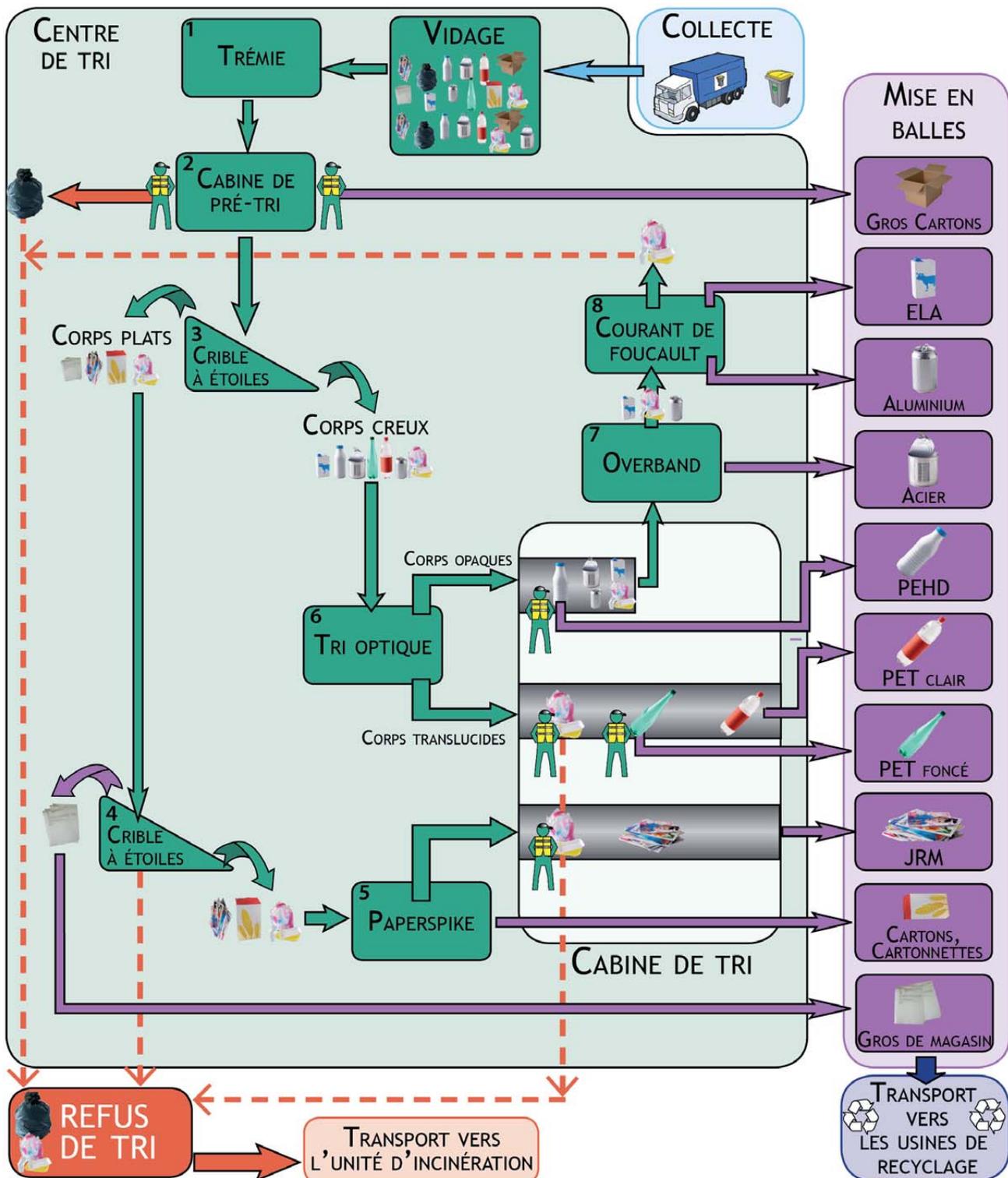
RÉPARTITION PAR FLUX



* Une collecte séparée en porte à porte des cartons est effectuée sur le Forum de Saint-Gratien, le tonnage collecté a été de 16,96 t en 2011.



TRAITEMENT DES EMBALLAGES AU CENTRE DE TRI DE MONTLIGNON



LÉGENDE

- Grosses erreurs de tri : vêtements, sacs d'ordures ménagères, ...
- Erreurs de tri : barquettes et films plastiques, polystyrène...
- Gros cartons d'emballages
- ELA : Briques alimentaires
- JRM : journaux, revues, magazines,
- Gros de magasin : papiers et feuilles volantes

- Emballages en acier
- PEHD : bouteilles et flacons plastique opaques
- PET clair : bouteilles et flacons plastique transparents
- PET foncé : bouteilles et flacons plastique transparents colorés
- Cartons, cartonnettes
- Emballages en aluminium

- Tri manuel
- Collecte des bacs jaunes
- Traitement
- Evacuation
- Mise en balles par matières
- Transport vers les usines de recyclages

Le verre

Les emballages en verre (bouteilles et pots en verre uniquement) sont collectés en porte à porte en vrac dans un bac ou en apport volontaire dans des bornes aériennes ou enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre sous forme de calcin.

Chiffres clés 2011

Tonnage des emballages en verre	6 197,43 t
Evolution des tonnages / 2010	-0,74 %
Ratio	23,26 kg/an/hab

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte du verre est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes enterrées pour l'habitat collectif équipé,
- en bornes aériennes d'apport volontaire.

Le Syndicat Emeraude assure sur l'ensemble du parc de bacs, la dotation des nouveaux habitants ainsi que la maintenance des bacs en place (réparation, remplacement en cas de vol, ajustement de volume...).

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Le nombre de bornes aériennes est actuellement de 120, en constante diminution au profit des bornes enterrées.



COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

La fréquence est hebdomadaire (dite C1) pour l'habitat pavillonnaire.

CONTENEURISATION

Le bac destiné aux emballages en verre est composé d'une cuve et couvercle verts. Toutes les communes en sont équipées. Le volume des bacs est de 35 litres pour le pavillonnaire et adapté au nombre de personnes par foyer pour l'habitat collectif.



Règle de dotation pour le collectif :

- 3 litres/habitant/jour

COLLECTE EN BORNES ENTERRÉES

KINSHOFER



Les bornes enterrées (B.E.) dédiées au verre sont équipées d'un orifice vert, et sont généralement d'une capacité de 3 m³.

N.B. : ne sont indiquées ici que les bornes équipées d'un système de préhension de type KINSHOFER.

Commune	Nbr de logements	Nbr bornes 
Deuil-la-Barre	557	7
Ermont	3 304	73
Eaubonne	-	1
Franconville	1 790	39
Groslay	-	4
Margency	110	1
Montigny-lès-Cormeilles	674	13
Montmorency	190	3
Saint-Gratien	1 759	42
Sannois	875	17
Soisy-sous-Montmorency	814	13
TOTAL	10 073	213

LES TONNAGES DE VERRE

6 197,43 tonnes d'emballages en verre collectées en 2011
Baisse de 0,74 % des tonnages par rapport à 2010

Commune	Population 2009	Porte à porte	Bornes aériennes	Bornes enterrées*	Tonnages collectés	Evolution 2010-2011
Andilly	2 449	71,70	0,00	0,00	71,70	-0,94%
Deuil-la-Barre	21 425	491,84	29,18	21,60	542,62	3,15%
Eaubonne	23 541	465,90	61,72	11,08	538,70	-1,88%
Enghien-les-Bains	12 199	272,54	24,30	0,00	296,84	10,54%
Ermont	27 670	406,97	72,14	148,53	627,64	-3,79%
Franconville	32 932	639,40	23,18	58,86	721,44	-2,23%
Groslay	8 075	179,67	11,54	13,18	204,39	-2,96%
Margency	2 857	72,20	10,38	1,00	83,58	-5,12%
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	318,00	0,00	15,64	333,64	1,06%
Montlignon	2 516	72,93	0,00	0,00	72,93	-8,56%
Montmagny	14 037	189,19	33,42	0,00	222,61	-3,44%
Montmorency	21 381	482,37	47,78	17,59	547,74	-2,14%
Le Plessis-Bouchard	7 623	214,69	30,28	0,00	244,97	1,21%
Saint-Gratien	20 588	317,06	74,00	58,94	450,00	3,34%
Saint-Prix	7 245	206,76	20,98	0,00	227,74	3,28%
Sannois	25 975	443,60	104,22	23,38	571,20	-2,98%
Soisy-sous-Montmorency	17 419	363,03	55,56	21,10	439,69	-2,62%
TOTAL	266 458	5 207,85	598,68	390,90	6 197,43	-0,74%
RAPPEL 2010		5 307,53	632,04	326,16	6 243,32	

* Bornes enterrées équipées d'une préhension de type KINSHOFER

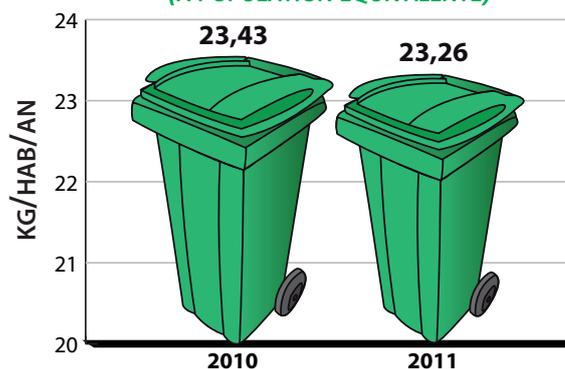
6 197,43 tonnes de déchets collectées en 2011, un tonnage en légère baisse de 0,74 % par rapport à 2010.

Les ratios de collecte sont passés de 23,43 kg/hab/an en 2010 à 23,26 kg/hab/an en 2011. Il est toutefois à noter que la quantité de verre diminue dans les emballages.

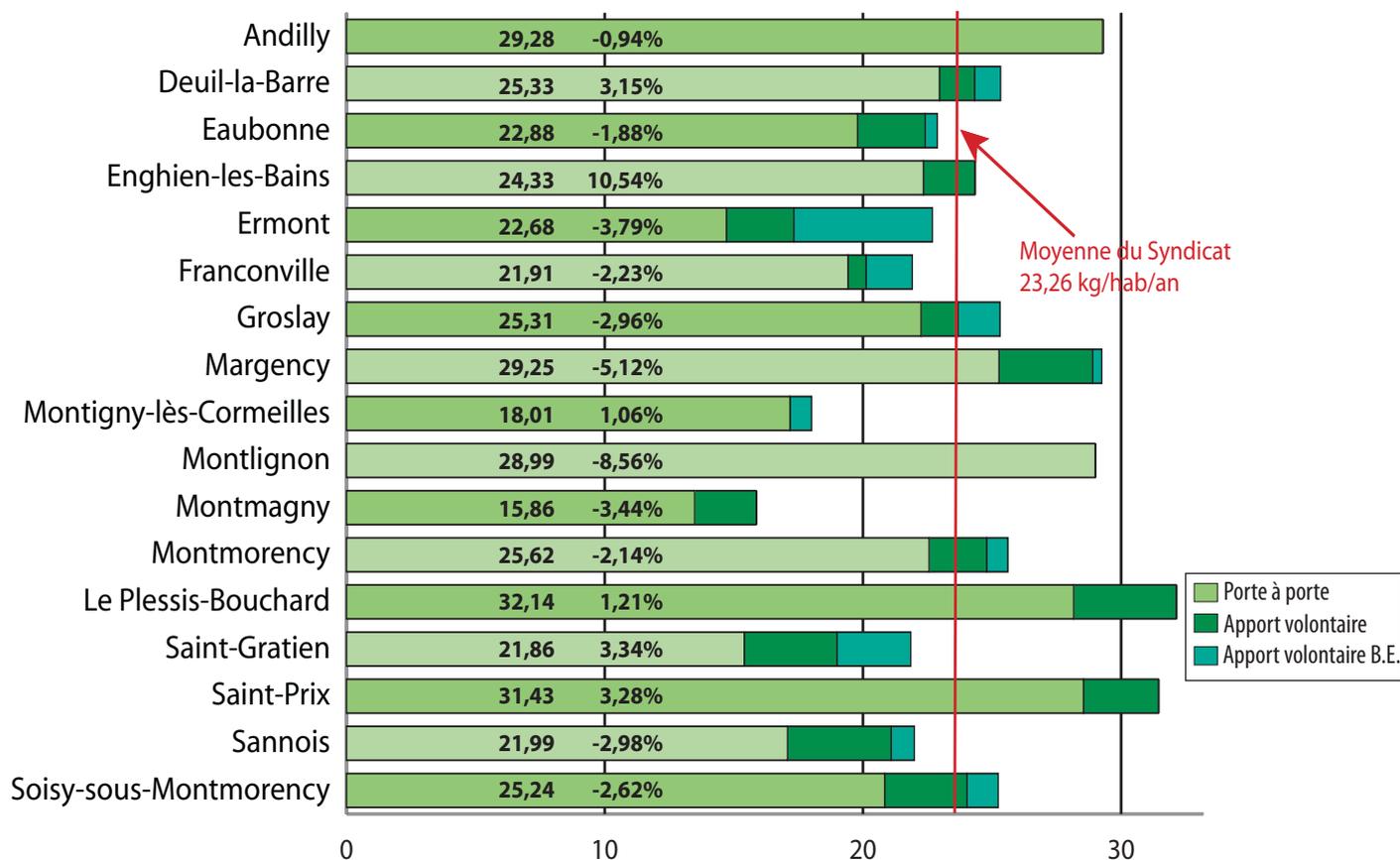
La mise en place de bornes enterrées sur les grands ensembles constitue l'une des pistes pour améliorer les performances de tri dans l'habitat vertical. L'implantation de B.E. a ainsi permis de collecter 390,90 tonnes de verre (alors que les tonnages étaient quasi inexistantes auparavant), soit 6,31 % du tonnage total.

Le verre collecté est stocké à Montlignon au sein de la société Val'Horizon, avant d'être acheminé pour valorisation vers l'usine de Saint Gobain Emballage (Verrerie de Vauxrot à Crouy dans l'Aisne).

RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DU VERRE (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



RATIO DE COLLECTE PAR COMMUNE (KG/AN/HAB) ÉVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2010 (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



Taux de recyclage

9 361 tonnes d'emballages et JRM ont été envoyées en usines de recyclage dont 3 538 tonnes pour les seuls emballages, auxquelles s'ajoutent 6 197 tonnes d'emballages en verre et 17 tonnes de cartons collectés spécifiquement (Forum de Saint-Gratien).

L'objectif du Grenelle est d'atteindre 75 % de valorisation matière des emballages.

Type de gisement	Ratio (kg/an/hab) 2011 (pop 2009)	Gisement national de référence (kg/an/hab)	Taux de recyclage 2011	
Emballages en Acier	0,98	4,64	21%	
Emballages en Aluminium	-	0,909	-	
Cartons (EMR)	9,14	12,68	72%	
ELA (briques alimentaires)	-	1,41	-	
Plastiques recyclables	3,13	7,2	43,5%	
Verre	23,26	37,627	61,8%	
Gisement total	36,51	64,5	56,6%	56,4% en 2010
objectif Grenelle			75%	



Les encombrants

Issus de l'activité domestique des ménages, les encombrants regroupent les mobiliers usagés, les matelas... Trop volumineux ou trop lourds, ils ne sont pas pris en charge par les collectes usuelles et bénéficient d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2011

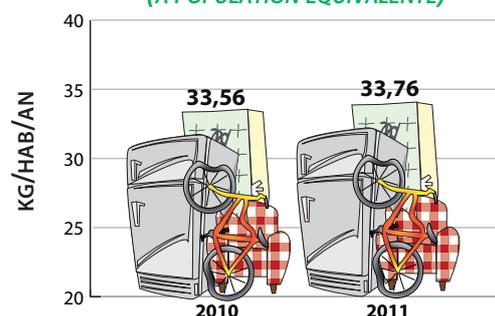
Tonnages d'encombrants collectés	7 894,38 t
Tonnages d'encombrants traités	8 995,26 t
Evolution des tonnages traités / 2010	+ 0,58 %
Ratio	33,76 kg/an/hab

LES TONNAGES D'ENCOMBRANTS

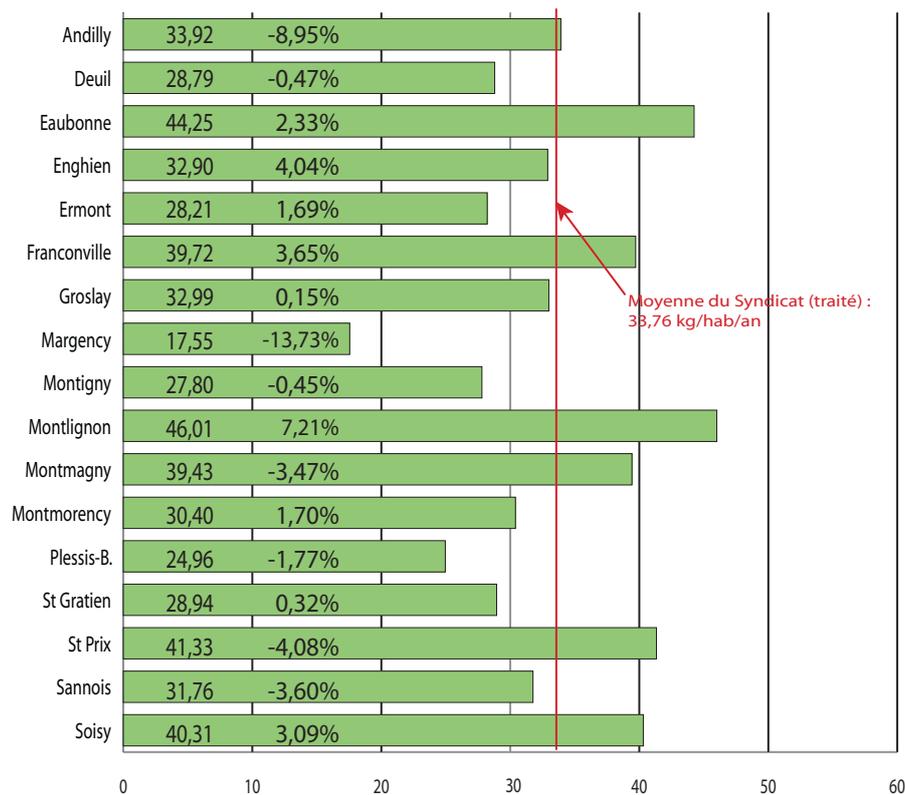
Commune	Population 2009	Tonnages collectés	Prestations exceptionnelles	Apports ville	Tonnages traités	Evolution 2011/2010
Andilly	2 449	66,76	0,00	16,30	83,06	-8,95 %
Deuil-la-Barre	21 425	614,22	2,64	0,00	616,86	-0,47 %
Eaubonne	23 541	896,06	0,50	145,24	1 041,80	2,33 %
Enghien-les-Bains	12 199	350,52	0,00	50,84	401,36	4,04 %
Ermont	27 670	748,32	1,82	30,48	780,62	1,69 %
Franconville	32 932	864,58	0,00	443,54	1 308,12	3,65 %
Groslay	8 075	266,42	0,00	0,00	266,42	0,15 %
Margency	2 857	47,88	1,92	0,34	50,14	-13,73 %
Montigny-lès-Cormeilles	18 526	515,02	0,00	0,00	515,02	-0,45 %
Montlignon	2 516	94,72	0,00	21,04	115,76	7,21 %
Montmagny	14 037	473,24	3,30	77,00	553,54	-3,47 %
Montmorency	21 381	637,42	0,26	12,22	649,90	1,70 %
Le Plessis-Bouchard	7 623	132,90	0,00	57,36	190,26	-1,77 %
Saint-Gratien	20 588	595,90	0,00	0,00	595,90	0,32 %
Saint-Prix	7 245	247,78	0,00	51,64	299,42	-4,08 %
Sannois	25 975	824,98	0,00	0,00	824,98	-3,60 %
Soisy-sous-Montmorency	17 419	517,66	0,00	184,44	702,10	3,09 %
TOTAL	266 458	7 894,38	10,44	1 090,44	8 995,26	0,58 %
RAPPEL 2010		7 763,70	38,2	1 141,32	8 943,22	

Le tonnage d'encombrants collecté en porte à porte en 2011 est de 7 894,38 t, en augmentation de 1,32 % soit 130,68 t supplémentaires par rapport à 2010. Le tonnage d'encombrants traités (hors Eco-site) a été de 8 995,26 t en 2011, en augmentation de 0,58 % soit 52,04 tonnes par rapport à 2010.

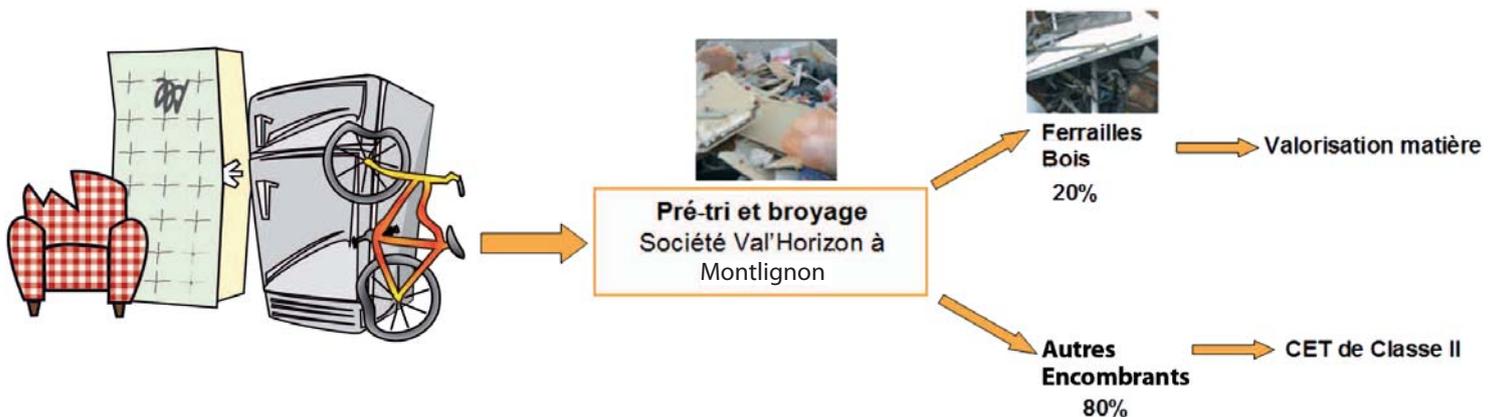
RATIO DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS (À POPULATION ÉQUIVALENTE)



RATIO PAR COMMUNE (KG TRAITÉS/AN/HAB) EVOLUTION DU RATIO PAR RAPPORT À 2010



TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



Le traitement des encombrants a concerné l'ensemble des communes du Syndicat Emeraude.

Aux tonnages collectés en porte à porte, il convient de rajouter les tonnages apportés directement par certaines communes en provenance des Centres Techniques Municipaux ou enlèvements particuliers (brocantes ...).

Les encombrants font l'objet d'un pré-tri (bois) et d'un déferrailage. Les ferreux et le bois sont broyés sur le site de Montlignon puis envoyés vers les filières de récupération (20 %). Les autres encombrants sont évacués vers un C.E.T. (Centre d'Enfouissement Technique) de classe II.

L'Eco-site

Le Syndicat Emeraude dispose à ce jour d'un seul Eco-site (déchèterie) situé sur la commune du Plessis-Boucard. L'Eco-site est un centre d'apport volontaire où les particuliers peuvent déposer gratuitement leurs déchets non collectés en raison de leur volume ou nature, mais aussi de maîtriser le recyclage en orientant les déchets vers les filières spécialisées.

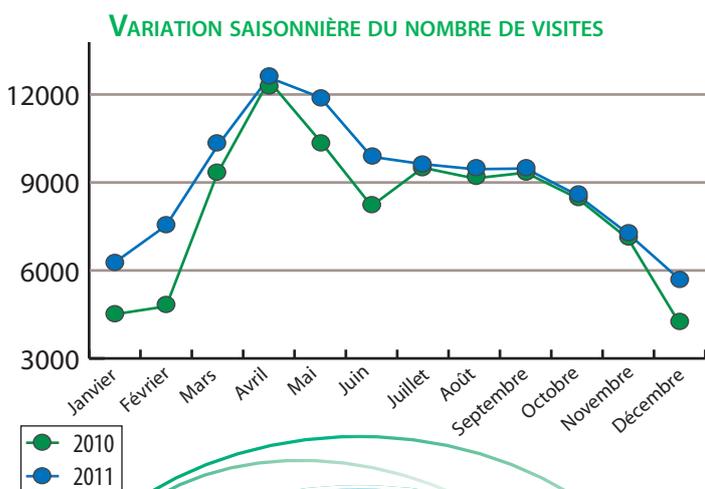
Chiffres clés 2011

Tonnages totaux réceptionnés	14 367 t
Evolution des tonnages / 2010	+ 16,76 %
Nombre de visites annuelles	108 482
Evolution du nombre de visites / 2010	+ 11,4 %
Taux de valorisation matière et agronomique34 %
Taux de mise en centre de stockage ou traitement66 %

FRÉQUENTATION

La fréquentation de l'Eco-site a augmenté de plus de 11,4 % en 2011, atteignant 108 482 visites sur l'année. Cette fréquentation varie en fonction des saisons, avec un pic en avril-mai et un nombre de visites moins important durant les mois d'hiver.

La majorité des visites provient d'habitants qui résident dans un rayon de 10 minutes en voiture autour de la déchèterie.



Commune	Fréquentation (Nb de visites)	Part relative
Andilly	683	0,63%
Deuil-la-Barre	1 720	1,59%
Eaubonne	8 133	7,50%
Enghien-les-Bains	1 738	1,60%
Ermont	15 946	14,70%
Franconville	26 513	24,44%
Groslay	359	0,33%
Margency	876	0,81%
Montigny-lès-Cormeilles	13 658	12,59%
Montlignon	1 207	1,11%
Montmagny	627	0,58%
Montmorency	1 375	1,27%
Le Plessis-Boucard	15 496	14,28%
Saint-Gratien	3 370	3,11%
Saint-Prix	7 339	6,77%
Sannois	6 660	6,14%
Soisy-sous-Montmorency	2 782	2,56%
TOTAL	108 482	100,00%



TONNAGES ET VALORISATION

Les tonnages de déchets reçus sur l'Eco-site ont augmenté en 2011, pour atteindre 14 366,96 tonnes.

Le tonnage moyen par visite est d'environ 132 kg.

Les gravats et les plâtres constituent la majorité des apports : 56,4 %.

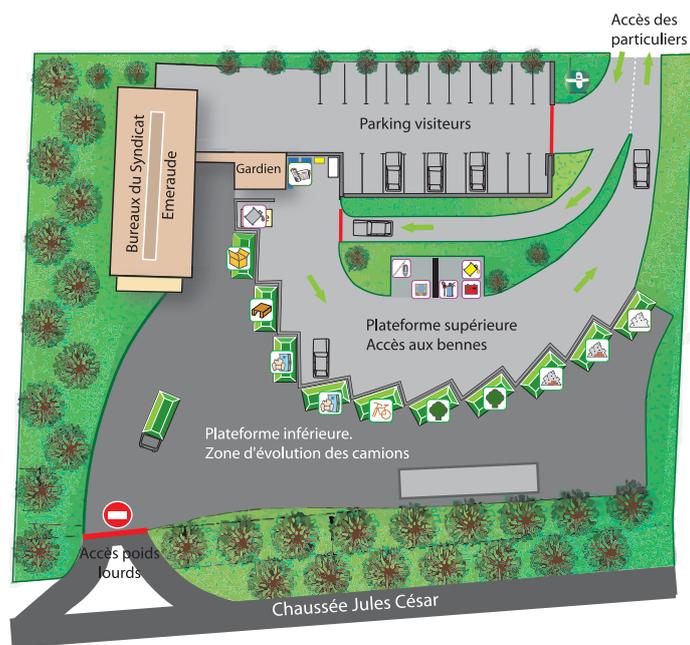
Commune	Tonnages 2011	Evolution 2011/2010	Filière de traitement
Déchets verts	2 193,80	20,87%	Valorisation agronomique
Gravats	5 341,05	23,58%	CET ⁴
Encombrants	1 424,40	15,34%	20 %Valo matière - 80 % CET
Cartons	110,36	12,04%	Valorisation matière
Ferrailles	306,84	4,0%	Valorisation matière
Bois	1 502,20	14,74%	Valorisation matière
DDNI ¹	2 763,55	7,38%	CET
Papiers	65,80	25,33%	Valorisation matière
DEEE ²	437,67	10,24%	Valorisation matière
DDM ³	196,47	3,95%	Centre de traitement spécialisé
Huiles	17,55	17%	Valorisation matière
Huiles alimentaires	1,63	N.S.	Valorisation
Piles, batterie	4,09	36,3%	Centre de traitement spécialisé
Lampes, néons	1,55	55%	Valorisation matière
TOTAL	14 366,96	16,76 %	
RAPPEL 2010	12 305		

¹ DDNI : Déchets de Démolition Non Inertes (Plâtres)

² DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

³ DDM : Déchets Dangereux des Ménages

⁴ CET : Centre d'Enfouissement Technique



LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN BENNES ET LEUR DESTINATION



GRAVATS-INERTES

(Enfouissement en centre technique)



PLÂTRES

(Enfouissement en centre technique)



ENCOMBRANTS

(Enfouissement en centre technique après valorisation du bois et de la ferraille)



DÉCHETS VERTS

(Valorisation agronomique : compost)



CARTONS

(Valorisation matière : recyclage du carton)



FERRAILLES-MÉTAUX

(Valorisation matière : recyclage des métaux)



PAPIERS JOURNAUX-MAGAZINES

(Valorisation matière : recyclage du papier)



PALETTES-BOIS

(Valorisation énergétique ou matière)

LES DÉCHETS SPÉCIAUX ACCEPTÉS



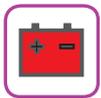
HUILES MINÉRALES

(Régénération de l'huile et recyclage des bidons)



DEEE (DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES)

(Reprise par des éco-organismes pour recyclage)



PILES ET BATTERIES

(Neutralisation des toxiques et recyclage de métaux)



PEINTURES ET PRODUITS TOXIQUES

(Neutralisation des substances toxiques)



LAMPES ÉCOMONIQUES ET TUBES FLUORESCENTS

(Neutralisation des toxiques et recyclage des métaux)



HUILES VÉGÉTALES

(Recyclage de l'huile en biodiesel)

Les autres services

L'ENLÈVEMENT DES BENNES

Le Syndicat Emeraude dispose d'un marché de fourniture de bennes pour les centres techniques municipaux. Ce marché comprend la mise à disposition de bennes, la collecte et le traitement de leur contenu. Quatre flux sont principalement concernés par ce service : déchets verts, tout-venant, gravats, papiers-cartons.

Chiffres clés 2011

Tonnages collectés	3 800,58 t
Evolution des tonnages	+ 0,80 %
Nombre d'enlèvements	1 393

En 2011, dix communes ont bénéficié de façon permanente (bennes fixes) du service de mise à disposition, transport et traitement du contenu des bennes dans leur Centre Technique Municipal (CTM) ou autres services communaux (espaces verts).



Commune	Tout venant	Déchets verts	Gravats (inertes)	Papier Carton	Pneumatiques	Total
BENNES FIXES						
DEUIL-LA-BARRE	496,18	155,92	0	0	3,22	655,32
ERMONT	227,34	216,93	23,88	1,1		469,25
FRANCONVILLE	5,78	2,84	0	0,54		9,16
GROSLAY	176,22	96,12	102,7	0	2,1	377,14
MONTIGNY-LES-CORMEILLES	232,08	48,46	8,4	0,14		289,08
MONTMORENCY	268,02	35,52	41,3	5,28	2,69	352,81
SAINT-GRATIEN	133,63	191,84	54,34	0		379,81
SAINT-PRIX	0	241,3	0	0	1,55	242,85
SANNOIS	518,97	303,49	122,12	1,28	3,12	948,98
SOISY-SOUS-MTCY	46,82	0	0	0	0,78	47,6
BENNES EXCEPTIONNELLES						
ENGIEN	0	26,16	0	0	0	26,16
EAUBONNE	2,22	0	0	0,2	0	2,42
CUMUL	2107,26	1318,58	352,74	8,54	13,46	3800,58
RAPPEL 2010	1993,88	1348,7	415,08	9,7	3,33	3 770,69

LE PAPIER DES ÉCOLES ET DES ADMINISTRATIONS

Débutée il y a deux ans, une collecte mensuelle des bacs (le dernier mardi de chaque mois) et trimestrielle des bornes aériennes, permet le ramassage des papiers, journaux, revues, magazines, prospectus et gros de magasin (papier blanc) dans les écoles et les mairies.

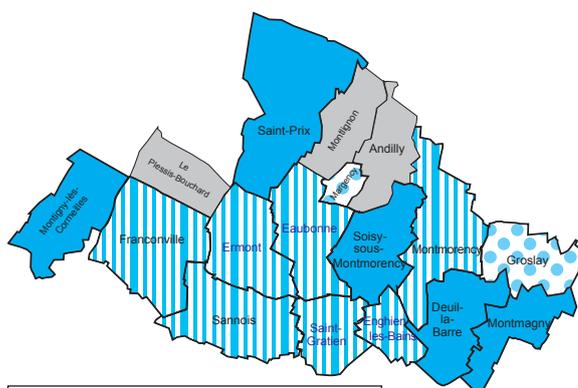
Chiffres clés 2011

Tonnages de papier	37,22 t
Nombre bornes aériennes en service fin 2011	28

L'ORGANISATION DES COLLECTES

La collecte des papiers est réalisée :

- en porte à porte par l'intermédiaire de bacs,
- en bornes aériennes d'apport volontaire.



	Collecte en bac
	Collecte en bac et bornes aériennes
	Collecte bornes aériennes

COLLECTE EN PORTE À PORTE

FRÉQUENCE ET VÉHICULES DE COLLECTE

La fréquence est mensuelle, le dernier mardi de chaque mois. Pendant les vacances scolaires seuls les bâtiments administratifs sont collectés.

CONTENEURISATION

Le bac destiné au papier est constitué d'une cuve grise et d'un couvercle bleu.

COLLECTE EN BORNES AÉRIENNES

Les bornes dédiées aux papiers sont équipées d'un opercule bleu, et sont d'une capacité de 4 m³. L'intégralité de ces bornes est équipée de télérelève.

RÉSULTAT

Commune	Porte à porte	Nb Bornes	Tonnage bornes	Tonnages 2011
Deuil-la-Barre	0,00	2	2,77	2,77
Eaubonne	1,39	9	4,76	6,15
Enghiens-les-Bains	6,06	1	0,26	6,32
Ermont	2,24	7	5,48	7,72
Franconville	1,10	2	0,44	1,54
Groslay	0,49	0	0,00	0,49
Margency	0,27	0	0,00	0,27
Montigny-lès-Cormeilles	0,00	3	1,10	1,10
Montmagny	0,00	2	1,83	1,83
Montmorency	1,72	5	2,20	3,92
Saint-Gratien	1,00	2	0,35	1,35
Saint-Prix	0,00	2	0,00	0,00
Sannois	1,73	2	0,78	2,51
Soisy-sous-Montmorency	0,00	1	1,25	1,25
TOTAL	16,00	38	21,22	37,22
RAPPEL 2010	13,88	28	24,07	37,95

Après deux ans de service, la collecte en porte à porte, notamment en milieu scolaire montre ses limites. La moyenne des 12 collectes est seulement de 1,33 tonne. L'avenir de cette collecte sous cette forme ne pourra pas être pérennisée. Des solutions d'optimisation sont en cours d'étude.

La collecte en borne aérienne donne, en revanche, de bons résultats. La généralisation de ces conteneurs va s'étendre en 2012, lorsque les sites et le gisement le permettent. La télérelève installée en septembre 2011 va permettre d'optimiser encore davantage cette tournée.

DÉMÉTOX : SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS DANGEREUX

Suite à l'ouverture de l'Eco-site du Plessis-Bouchard en 2004, la collecte des déchets toxiques type huiles, solvants, acides/bases, piles, peintures ... par le service Démétox (collecte des déchets ménagers toxiques) n'a été maintenue que sur les 10 communes du Syndicat les plus éloignées de la déchèterie.

Chiffres clés 2011 service Démétox

Tonnages collectés par le service Démétox 76,75 t
Evolution des tonnages Démétox /2010 + 9,78 %

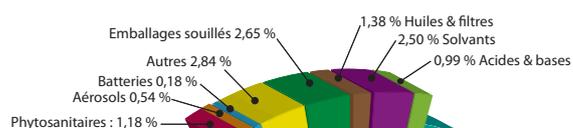
Chiffres clés 2011 du gisement des déchets dangereux

Tonnages globaux des déchets dangereux (Démétox + Eco-site). 273 t
Evolution globale du gisement collecté + 5,5 %

Cette collecte est réalisée grâce à un véhicule spécifique ; des bordereaux de suivi de déchets sont établis à chaque enlèvement. Les déchets toxiques sont également collectés via des modules (contenants de différentes capacités) installés dans les Centres Techniques Municipaux des communes qui en font la demande.

Le tonnage traité a été en 2011 de 76,75 tonnes (hors Eco-site) soit une hausse de 9,6 % par rapport à 2010.

RÉPARTITION PAR PRODUIT (HORS ECO-SITE)



87,75 %
Solides-pâteux



Commune	Tonnages apport direct	Modules CTM	Tonnages traités	Evolution 2011/2010
Andilly	0,543	0,26	0,803	-31,01%
Deuil-la-Barre	6,893	5,297	12,19	-2,06%
Eaubonne	0	2,338	2,338	8,34%
Enghien-les-Bains	2,560	2,819	5,379	9,42%
Ermont	0	2,573	2,573	76,60%
Franconville	0	2,886	2,886	44,88%
Groslay	2,914	3,78	6,694	26,11%
Margency	0,749	0	0,749	-49,43%
Montigny-lès-Cormeilles	0	1,212	1,212	3,24%
Montlignon	0,422	0,284	0,706	11,71%
Montmagny	2,789	5,76	8,549	6,08%
Montmorency	2,744	10,588	13,332	-7,33%
Le Plessis-Bouchard	0	1,221	1,221	N.S.
Saint-Gratien	2,901	4,63	7,531	50,83%
Saint-Prix	0	1,498	1,498	1,35%
Sannois	0	2,452	2,452	19,79%
Soisy-sous-Montmorency	5,692	0,942	6,634	6,69%
TOTAL	28,207	48,540	76,747	9,78%

LES DÉCHETS VERTS

En 2011, deux communes ont bénéficié d'une collecte des déchets verts en porte à porte : Franconville et Saint-Prix. La collecte de Saint-Prix présente la particularité d'être une collecte hippomobile dont les tonnages sont déposés dans une benne CTM (cf page 27).*

Chiffres Clés 2011 (hors bennes CTM et Eco-site)

Tonnages Franconville (collecte en PàP)	750,64 t
Tonnages apports directs des communes.	1 307,22 t

* Les déchets verts ramassés lors de la collecte hippomobile expérimentale de Saint Prix (418,62 t), sont déposés, pour partie (238,62 t) dans une benne au centre technique municipal. Le tonnage traité est donc déjà inclus dans le chapitre «L'enlèvement des Bennes» page 30 et pour l'autre partie dans un éco-jardin communal.

APPORTS DIRECTS DES COMMUNES

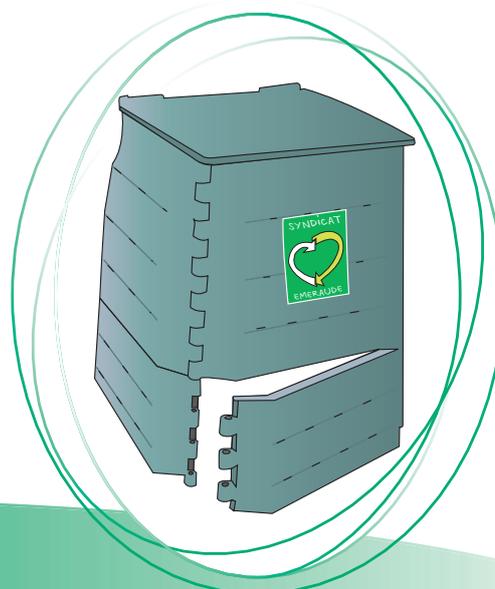
Par ailleurs de nombreuses communes procèdent à des apports directs au centre de compostage de Montlignon.

Commune	Tonnages
Andilly	1,66
Eaubonne	274,12
Enghien-les-Bains	26,26
Ermont	24,34
Franconville	284,18
Margency	72,10
Montlignon	2,74
Montmagny	61,32
Montmorency	276,94
Plessis-Bouchard	66,74
Saint-Prix	39,10
Soisy-sous-Montmorency	177,72
TOTAL	1 307,22
RAPPEL 2010	1 208,40



PRÉVENTION

Le Syndicat Emeraude encourage depuis plusieurs années la réduction des déchets à la source en mettant en place, une politique de distribution de composteurs individuels. Au 31 décembre 2011, le nombre de composteurs installés sur le Syndicat Emeraude était de 6 221, soit 14,72 % de l'habitat pavillonnaire du Syndicat.



Indicateurs financiers

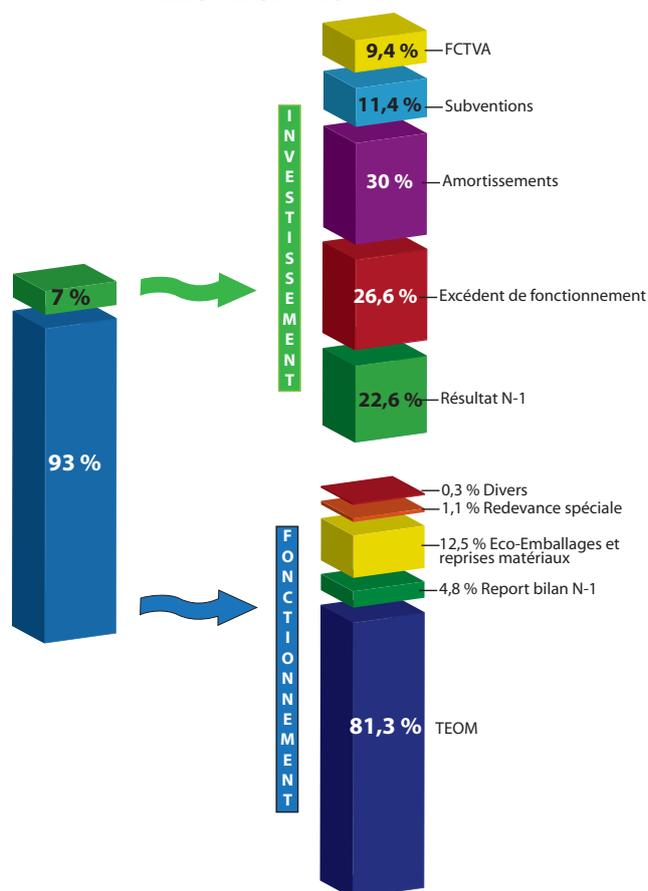


Repères 2011

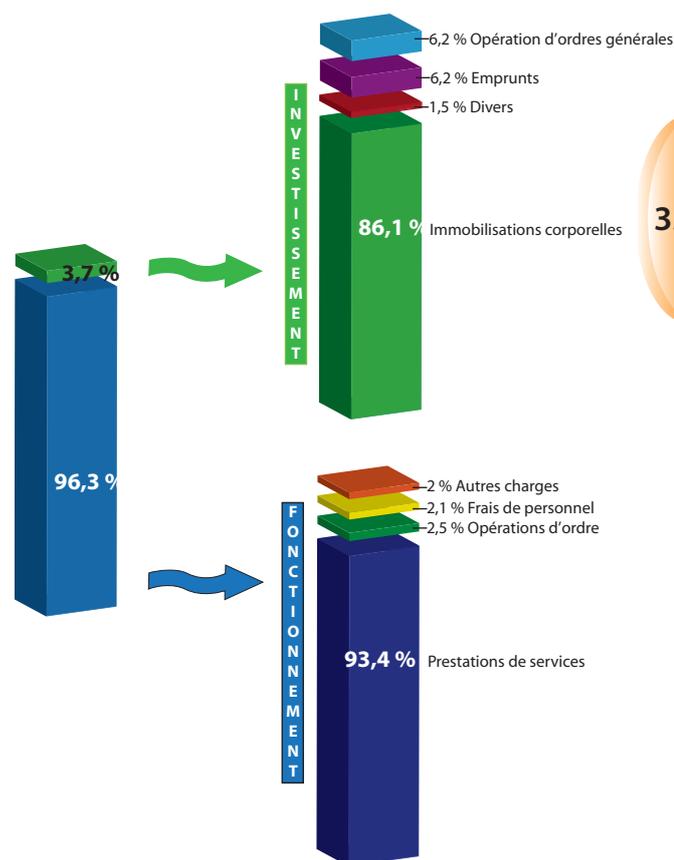
Les dépenses du Syndicat Emeraude pour l'année 2011 s'élèvent à 27 283 461 € et les recettes à 30 710 534 €.

Total dépenses.....	27 283 461 €
Fonctionnement	26 273 040 €
Investissement	1 010 421 €
Total recettes.....	30 710 534 €
Fonctionnement	28 571 048 €
Investissement	2 139 487 €
Excédent 2011	3 427 073 €

LES RECETTES



LES DÉPENSES



Faits marquants 2011

Limitation des dépenses d'investissement due au report de chantiers de bornes enterrées.

Forte augmentation des recettes de vente des matériaux issus de la collecte sélective.

Auto-financement des investissements, évitant le recours à l'emprunt.

La redevance spéciale

La redevance spéciale est instituée pour couvrir le coût de collecte et de traitement des déchets des gros producteurs. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) couvre le coût des 1 440 premiers litres collectés et traités par semaine (tous bacs confondus). Au-delà de ces 1 440 litres, la redevance spéciale s'applique.

Chiffres Clés 2011

Recettes	317 322 € (146 940 € en 2010)
Extension de la redevance spéciale	adoptée le 17 mai 2010
Recette minimale prévisionnelle 2012	350 000 €

CADRE JURIDIQUE

Rendue obligatoire par la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) doit être instaurée depuis le 1^{er} janvier 1993 par les collectivités ayant en charge la gestion des déchets.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité le 17 mai 2010, a décidé d'étendre la mise en place de la RSEOM sur l'ensemble du territoire du Syndicat en privilégiant dans un premier temps les plus gros producteurs puis en redescendant progressivement jusqu'au seuil de franchise (1440 litres par semaine).

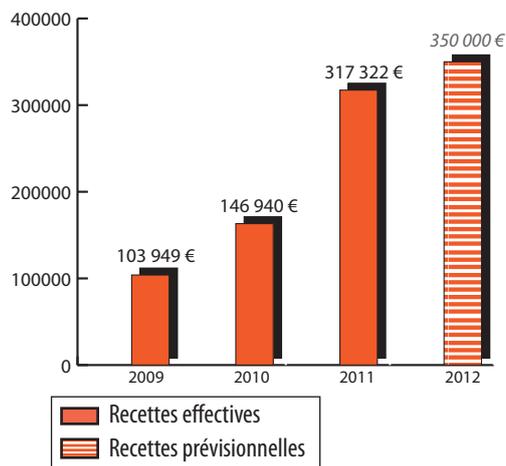
APPLICATION & PROCÉDURE

Un agent du Syndicat Emeraude est en charge d'identifier et de mettre en place la redevance spéciale sur le territoire du Syndicat, selon la procédure suivante :

Contrôle terrain, identification des producteurs

- Envoi d'un courrier annonçant la mise en place de la R.S.E.O.M.
- Rencontre des redevables : ce rendez-vous permet de confronter avec le professionnel les estimations de production faites pendant le suivi et ses besoins réels.
- Envoi d'une proposition chiffrée des coûts du service avec un délai de réflexion minimum de 3 semaines.
- Décision du professionnel : paiement de la redevance ou faire appel directement à un prestataire privé (dans ce cas le service ne sera plus assuré par le Syndicat Emeraude).
- Signature d'une convention qui définit les modalités du service ainsi que son coût.
- Mise en place du service : livraison des bacs et application des nouvelles mesures.

RECETTES EFFECTIVES ET PRÉVISIONNELLES DE LA REDEVANCE SPÉCIALE



OBJECTIF

L'objectif visé est bien entendu d'augmenter les recettes qui viendront alléger d'autant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les recettes de fonctionnement

Destinées à couvrir les dépenses, les recettes sont issues de la revente des matériaux recyclables, des soutiens versés par Eco-Emballages et autres Eco-organismes, de la Redevance spéciale, des subventions, du résultat de l'année précédente et de la TEOM.

Chiffres Clés 2011

Soutiens éco-organismes et vente de matériaux	3 562 424 €
Redevance spéciale	317 322 €
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2011 . . .	23 243 465 €

EQUILIBRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement servent à couvrir les dépenses de fonctionnement de l'année en cours. Ces dépenses sont principalement (93,4 %) induites par les prestations de services (détaillées dans la partie indicateurs techniques).

Les recettes de fonctionnement sont constituées principalement de la TEOM (81,3 %)

L'autre partie provient des reprises filières (essentiellement issues des collectes sélectives) et des soutiens d'Eco-Emballages.

REPRISES FILIÈRES : 1 577 405 €

Acier :	44 658 €
EMR ¹ :	298 567 €
JRM ² & GM ³ :	590 896 €
Bouteilles Plastiques :	382 770 €
Aluminium :	4 095 €
Verre :	230 303 €
Valorisations Eco-site :	26 117 €

SOUTIENS ECO-EMBALLAGES : 1 785 094 €

SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES : 199 925 €

OCAD3E ⁴ :	26 916 €
Eco-Folio :	173 009 €

REDEVANCE SPÉCIALE : 317 322 €

RECETTE COMPTABLE : 1 447 837 €

Report exercice 2010 :	1 361 446 €
Divers :	86 391 €

5 327 583 €

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

23 243 465 €

La performance des collectes sélectives agit directement sur la balance des recettes de par la revente de matériaux recyclables et le soutien des Eco-organismes lié à ces collectes.

1 EMR : Emballages Ménagers Recyclés (cartonnettes d'emballages)

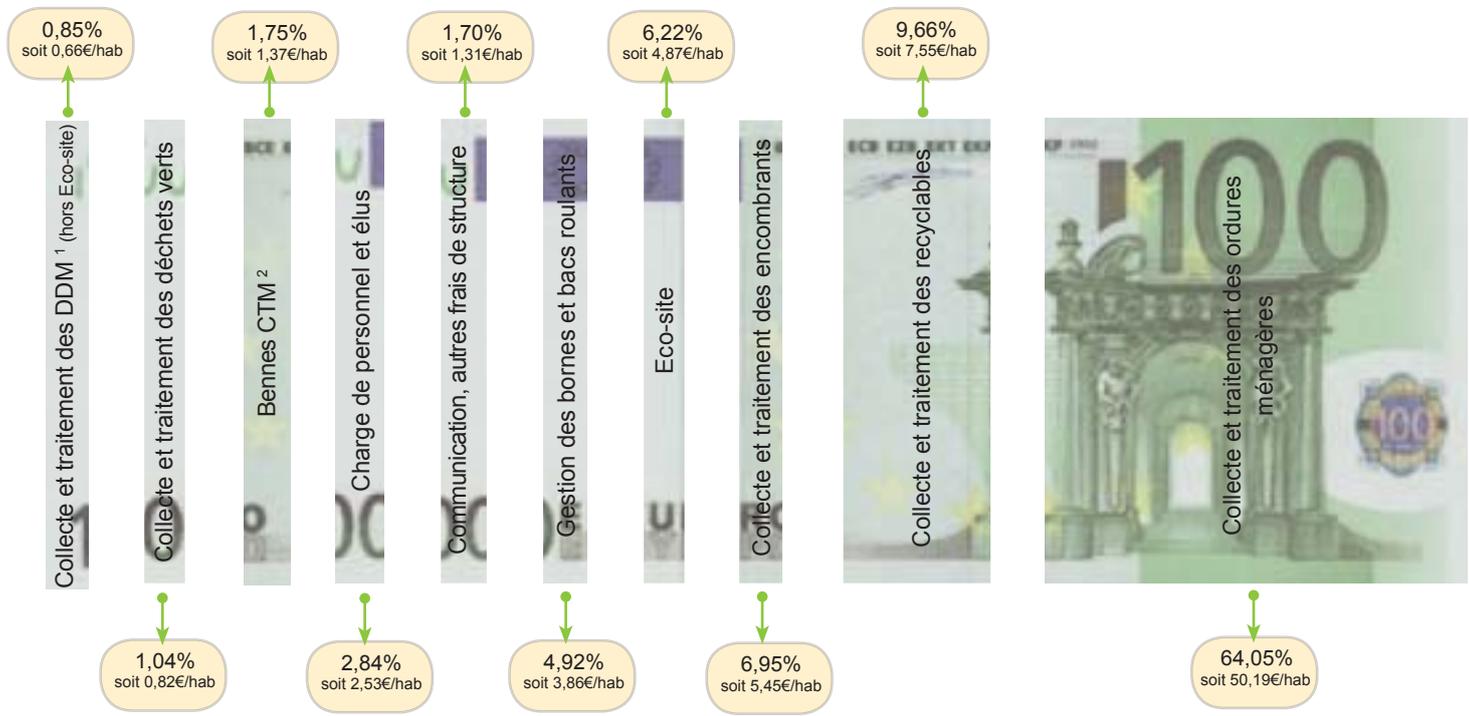
2 JRM : Journaux, Revues, Magazines

3 GM : papier blanc

4 OCAD3E : organisme agréé DEEE

Le coût du service

Chiffres Clés 2011
 Coût aidé (net) moyen par habitant. 78,60 €
 Evolution /2010 - 1,67 %



¹ DDM : Déchets Dangereux des Ménages
² CTM : Centres Techniques Municipaux



Synthèse 2011



Bilan tonnages 2011

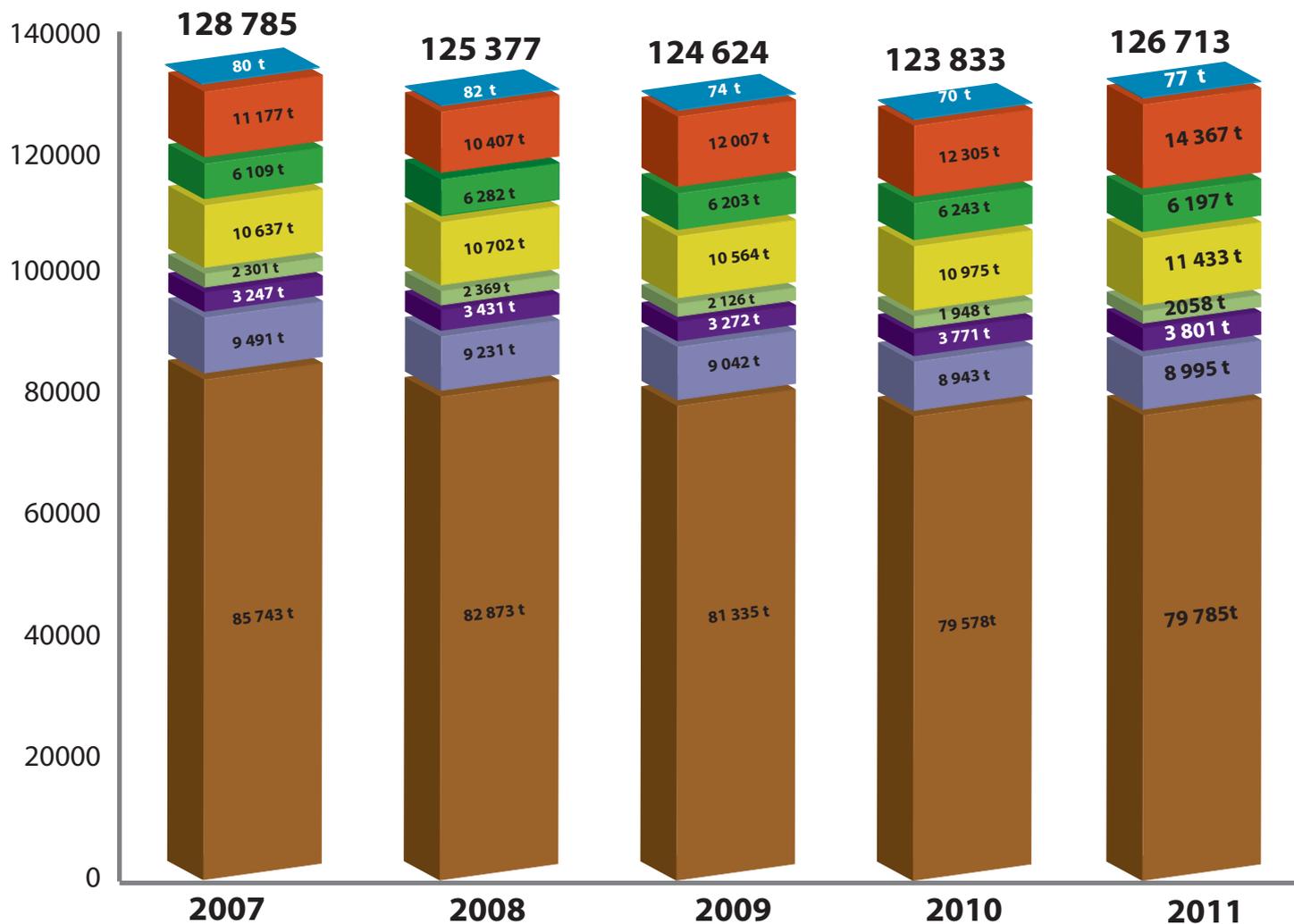
En 2011, les tonnages globaux ont augmenté de 2,30 % par rapport à 2010.

Catégorie de services

Evolution 2011/2010

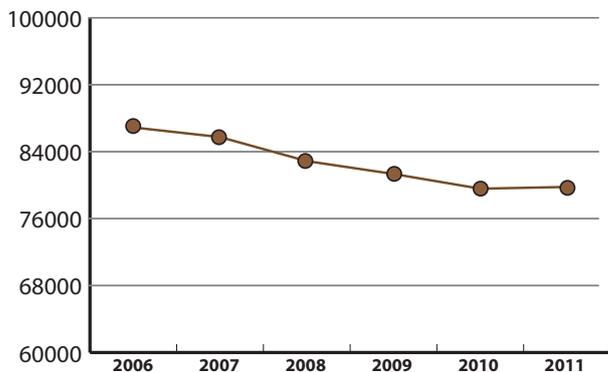
■ DÉMÉTOX	+10,00 %
■ Eco-site	+ 16,76 %
■ Verre.	-0,74 %
■ Emballages, Journaux, magazines et papiers-cartons divers.	+ 4,17 %
■ Déchets verts* (uniquement PàP et apports directs villes)	+ 5,65 %
■ Bennes CTM.	+0,80 %
■ Encombrants traités.	+ 0,58 %
■ Ordures ménagères	+ 0,26 %

* Hors déchets verts en Eco-site et bennes CTM.



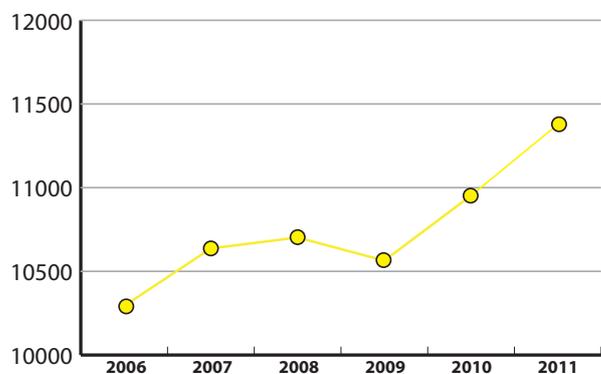
Evolution des tonnages

Evolution des tonnages d'ordures ménagères, entre 2006 et 2011 (Tonnes/an)



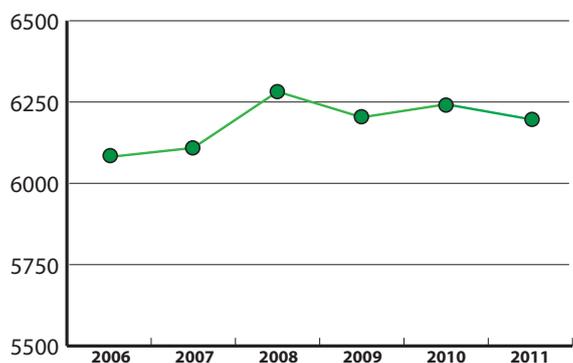
-8,18 % en 5 ans

Evolution des tonnages d'emballages et JRM entre 2006 et 2011 (Tonnes/an)



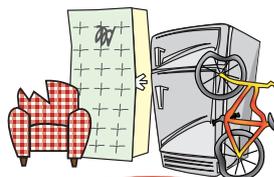
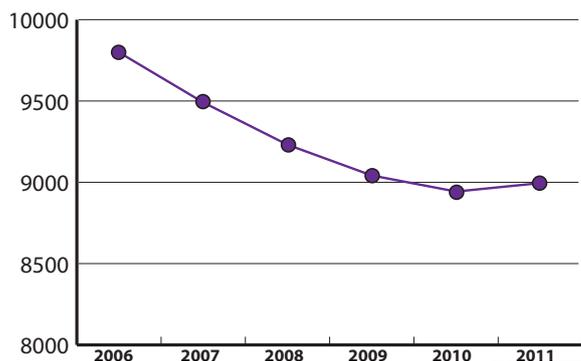
+10,54 % en 5 ans

Evolution des tonnages de verre, entre 2006 et 2011 (Tonnes/an)



+1,91 % en 5 ans

Evolution des tonnages d'encombrants, entre 2006 et 2011 (Tonnes/an)



-8,20 % en 5 ans

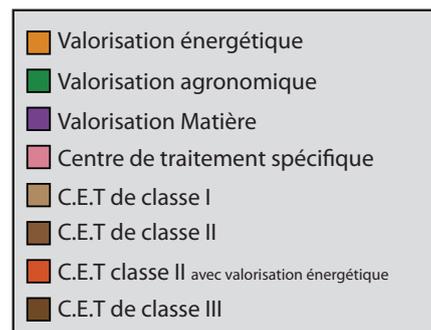
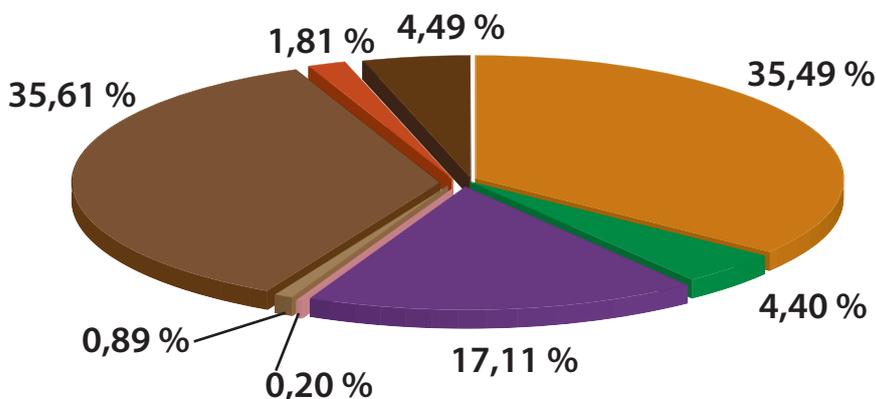
Bilan du traitement 2011

En 2011 les tonnages traités par incinération ont augmenté significativement. Par voie de conséquence, les tonnages traités par tri mécano-biologique et donc les envois en CET de Classe II ont nettement baissé.

Filières de Traitement	Tonnages . . .	Evolution 2011/2010
Valorisation énergétique	44 968t	+ 12,61 %
Valorisation agronomique	5 571 t	+ 8,98 %
Valorisation matière	21 679 t	+ 5,00 %
Centre de traitement spécifique	254 t	+ 3,31 %
CET de Classe I*	1 125 t	12,50 %
CET de Classe II*	47 422t	- 9,10 %
dont CET Classe II avec valorisation énergétique	2 300 t	
CET de classe III*	5 694 t	+20,20 %

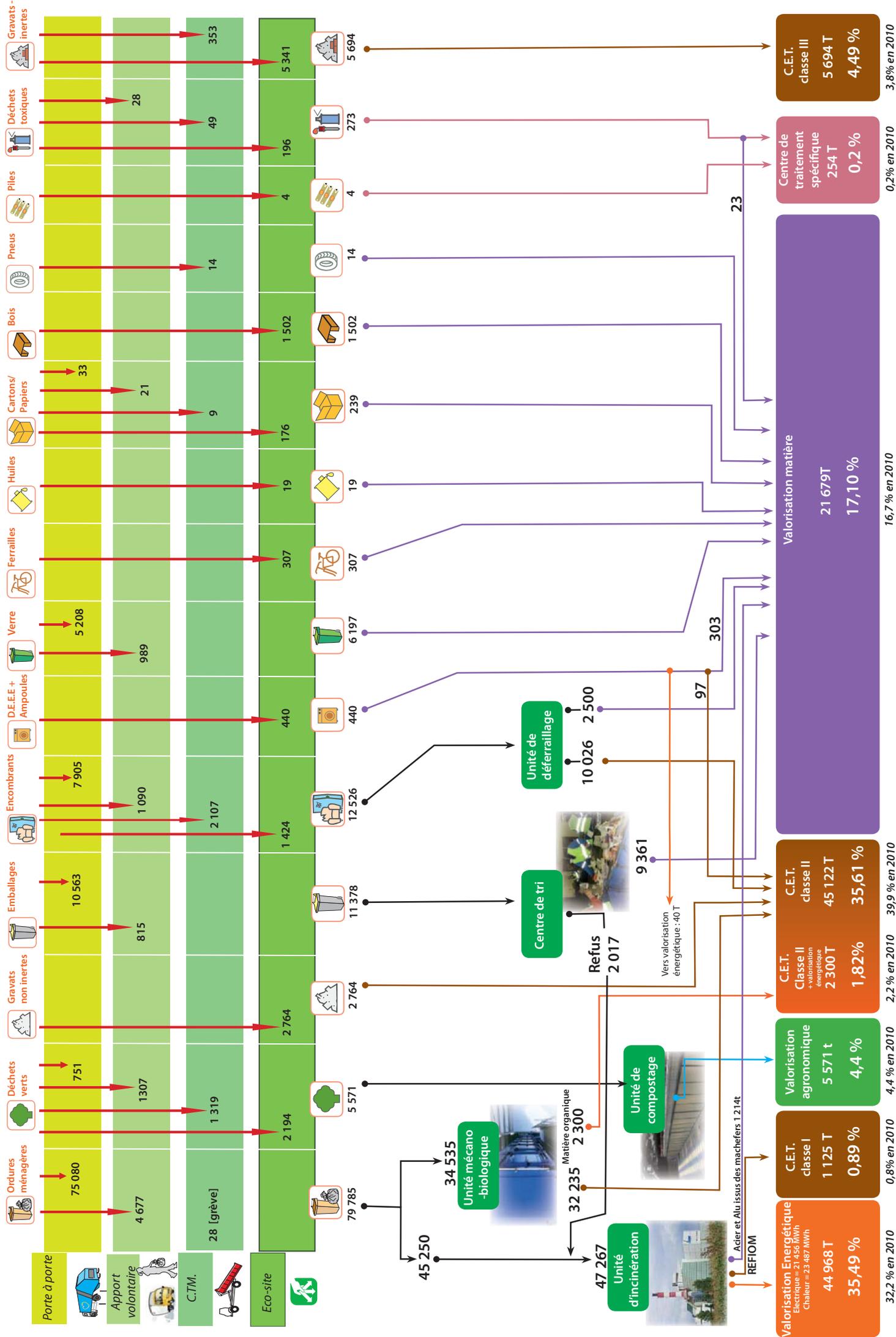
*CET : Centre d'Enfouissement Technique
 classe I : stockage des déchets dangereux
 classe II : stockage des ordures ménagères et assimilés
 classe III : stockage des déchets inertes

RÉPARTITION DES FILIÈRES DE TRAITEMENT POUR L'ENSEMBLE DES DÉCHETS 2011



L'objectif du Syndicat Emeraude est d'optimiser le traitement des déchets, vers des filières de valorisation (énergétique, matière ou agronomique) et de limiter la part des déchets dirigée vers les centres d'enfouissement technique et notamment de Classe II.

BILAN MATIERE



Bilan économique

COÛT DE LA COLLECTE (À POPULATION ÉQUIVALENTE) ET DU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS (DÉPENSES ET RECETTES GLOBALES)

	Ratio à l'habitant (en € par tonne)	
	2010	2011
Coût complet	95,48	98,20
Produits	-11,21	-14,56
Coût réel	84,27	83,64
Reprise résultat N-1	-4,33	-5,10
Coût aidé	79,94	78,60

Moyenne IDF* : 93

	Ratio à la tonne (en € par tonne)	
	2010	2011
Coût complet	205,51	206,72
Produits	-24,13	-30,63
Coût réel	181,38	176,09
Reprise résultat N-1	- 9,31	- 10,75
Coût aidé	172,07	165,34

* Coût médian officieux constaté en 2009 par l'ORDIF sur 2,4 millions d'habitants de la Région Ile-de-France.

Coût complet = ensemble des charges supportées par le Syndicat Emeraude, y compris les amortissements des investissements réalisés et les charges de structure.

Coût aidé = coût complet diminué des produits industriels (vente de matériaux), des soutiens des sociétés agréées (ex : soutiens Eco-Emballages), des subventions et de la reprise du résultat de l'année N-1.



Annexes

COUTS DU SERVICE (TTC) 2011

COUTS DU SERVICE 2011	Andilly	Deuil	Eaubonne	Enghien	Ermont	Franconville	Groslay	Margency	Montigny
Collecte des OM et marchés	77 778,64	473 311,38	485 643,14	273 968,57	491 491,95	531 212,83	179 867,51	67 110,91	425 723,33
Collecte OM bornes entrées		10 473,27	992,00		75 130,28	33 273,51		2 804,49	13 858,67
Collecte du papier		213,19	555,18	843,28	726,06	183,30	66,57	36,68	84,66
Collecte des encombrants	4 958,40	45 619,35	66 552,17	26 033,82	55 579,22	64 214,09	19 787,55	3 556,15	38 251,57
Collecte du verre	14 932,78	106 005,39	102 156,39	58 488,43	96 568,06	138 923,57	39 164,95	15 842,35	67 320,63
Collecte et traitement des DMS	2 075,58	19 463,67	1 733,67	8 898,96	1 779,50	2 350,53	5 599,25	1 779,50	1 225,97
Prestations exceptionnelles		499,84	417,90	617,75			286,90		156,70
Traitement des OM et des marchés	119 057,93	750 743,23	745 871,20	421 044,13	861 891,01	891 889,11	275 306,24	109 479,60	551 492,28
Traitement des encombrants avec TGAP	8 757,57	65 039,68	109 843,95	42 318,07	82 306,00	137 923,86	28 090,45	5 266,60	54 302,01
Collecte des déchets verts					71 067,37				
Traitement des déchets verts	65,34		10 789,93	1 033,65	958,07	40 732,64		2 838,00	
Collecte sélective emb	26 018,63	188 355,74	226 900,10	89 089,41	166 604,47	261 927,14	76 125,50	30 986,68	123 348,65
Collecte sélective emb bornes entrées		7 153,20	1 074,56		37 325,07	18 878,24		1 667,82	7 073,58
Tn. incinération des refus et stockage du verre	30 186,81	230 553,16	263 971,53	104 025,55	257 124,49	335 796,61	88 252,66	36 291,05	154 778,29
Bornes CTM		64 566,00	933,68	7 495,78	51 088,39	1 957,03	35 789,23		35 695,94
Entretien maintenance des bacs-bornesOM	3 465,38	35 593,80	28 803,41	792,50	23 617,96	44 934,13	4 790,63		175 563,83
Entretien maintenance des bacs collecte sélective	2 628,80	20 073,66	21 534,97	9 662,26	17 769,62	30 789,03	8 314,63		131 289,70
Eco-site	9 127,16	79 848,70	150 323,93	45 464,38	176 690,16	210 291,30	30 094,67		830 788,07
Régularisation 2010 (€11)	1,84	16,07	17,66	9,15	20,77	24,70	6,06	2,14	112,29
TOTAL brut EUROSTIC	299 054,86	2 097 529,35	2 218 114,37	1 089 167,94	2 398 752,65	2 816 370,99	797 028,51	296 261,32	1 632 261,62
Surplus TEOM				-4 052,61		-10 940,28			0,00
Fourniture sacs déchets verts						30 434,32			30 434,32
Annuité bacs OM	544,79	16 538,27	6 404,38	151,32	67 247,25	37 095,30	1 802,99	3 039,07	13 448,38
Annuité bacs CS	438,70	16 493,76	5 802,27	1 612,07	110 985,02	54 787,04	2 905,57	2 691,15	13 706,17
Frais structure et divers	9 965,79	87 185,42	95 796,12	49 641,77	112 679,78	134 011,21	32 859,85	11 626,08	609 154,45
recettes	-41 267,94	-315 101,28	-359 394,60	-143 047,88	-351 796,07	-457 792,89	-120 559,36	-52 644,83	-2 052 626,34
Reprise résultat N-1	-28 261,53	-215 292,84	97 328,36	-9 688,15	-156 365,77	-300 511,31	16 419,35	16 419,35	-763 142,42
Redevance spéciale	-7 255,20	-11 073,60	-10 057,26	-74 718,10	-18 521,20	-62 585,12	-63 561,31	-54 666,00	-252 505,40
Détection radio-activité									0,00
TOTAL net EUROSTIC	233 219,47	1 676 279,08	2 053 993,84	909 066,26	2 162 981,86	2 240 868,87	650 476,65	222 726,14	11 574 793,04
Surplus TEOM									0,00
Annuité bacs OM									30 434,32
Annuité bacs CS									146 271,75
Frais structure et divers									209 421,75
recettes									609 154,45
Reprise résultat N-1									-2 052 626,34
Redevance spéciale									-763 142,42
Détection radio-activité									-252 505,40
TOTAL net EUROSTIC	11 574 793,04	20 948 700,68	24 548 109,94	2 272,75	2 272,75	2 272,75	2 272,75	2 272,75	2 272,75

COUTS DU SERVICE 2011	Soisy-s/Mont	Sannois	St Gratien	Le Plessis	Montmorency	Montmagny	Montlignon	Soisy-s/Mont
Collecte des OM avec marchés	142 031,56	510 912,30	387 220,49	190 284,20	505 085,64	314 444,78	59 916,18	420 347,48
collecte hippomobile								
Collecte bornes entrées	16 745,85	16 745,85	39 771,77	162,79	541,13	140,84	29,72	7 731,48
Collecte du papier	295,06	295,06	162,79		402,98			96,20
Collecte des encombrants	18 403,12	61 272,91	44 258,68	9 870,75	47 342,46	35 148,48	7 035,04	38 447,64
Collecte du verre	44 552,90	101 391,17	73 269,00	46 847,28	105 054,86	41 759,59	15 188,95	80 982,45
Collecte et traitement des DMS	1 257,88	2 637,64	9 775,73	1 082,22	12 691,03	11 335,63	1 994,46	16 419,35
Prestations exceptionnelles	130,57				261,14	591,01		8 458,770
Collecte de cantons	2 272,75		2 272,75					982,72
Traitement des OM et des marchés	638 191,42	824 262,03	693 098,42	254 555,45	763 318,41	481 305,98	92 060,94	3 964 161,75
Traitement des encombrants+TGAP	74 027,11	86 983,17	62 829,73	20 060,39	68 523,31	58 363,43	12 205,35	414 562,35
Traitement des déchets verts	6 959,42		1 539,06	2 627,02	10 900,93	2 413,68	107,85	24 563,96
Collecte sélective	149 177,79	187 137,90	115 625,17	87 103,77	179 153,89	73 435,21	29 942,64	895 668,48
Collecte bornes entrées	6 293,48	9 013,14	16 406,57	101 121,70	214 623,52	3 690,92	34 614,90	35 404,09
Tn. incinération des refus et stockage du verre	183 907,80	232 901,24	163 791,28	163 791,28	214 623,52	11 894,05	34 614,90	1 102 714,20
Bornes CTM	8 026,30	97 856,54	32 842,16	8 880,08	11 894,05	185,12	205,82	895 668,48
Entretien maintenance des bacs-bornes OM	20 880,80	32 073,64	24 902,50	5 761,73	35 283,68	185,12	205,82	189 499,13
Entretien me des bacs collecte sélective	14 874,57	7 362,55	13 640,21	8 201,73	19 437,83	10 860,76	2 739,91	129 021,90
Eco-site	165 866,53	64 678,76	76 729,29	48 677,60	79 684,72	52 314,41	9 376,86	543 832,00
Régularisation 2010 (€11)	13,07	19,49	15,44	5,72	16,04	10,53	1,89	87,62
TOTAL EUROSTIC	2 345 793,62	2 248 460,47	1 756 611,98	776 199,56	2 092 756,12	1 167 773,31	265 420,41	10 900 325,01
Surplus TEOM	-8 629,11							0,00
Annuité bacs OM	15 573,31	15 573,31	37 205,44	973,66	9 063,27	11 54	758,02	74 530,13
Annuité bacs CS	18 000,73	18 000,73	54 727,84	1 401,53	7 624,57	1 832,09	1 964,68	96 737,73
Frais structure et divers	70 883,68	105 700,88	83 779,39	31 020,51	87 006,37	57 121,20	10 238,44	475 232,77
recettes	-251 468,01	-318 699,85	-224 577,90	-138 322,33	-294 053,25	-117 162,69	-47 166,09	-1 509 797,51
Reprise résultat N-1	-161 507,66	-24 182,35	-178 890,16	-57 092,42	49 745,78	-133 874,25	-32 755,66	-598 303,65
Redevance spéciale	-20 354,61		-6 454,18	-17 366,54	-9 988,38	-7 275,30	-3 377,83	-64 816,84
Détection radio-activité								0,00
TOTAL net EUROSTIC	1 378 974,33	2 137 577,23	1 522 402,41	596 813,97	1 942 153,48	988 425,90	195 081,97	9 373 907,64

population 286 548

COUTS DU SERVICE 2011	Sannois	St Gratien	Le Plessis	Montmorency	Montmagny	Montlignon	Soisy-s/Mont	Sous-total
Collecte des OM avec marchés	510 912,30	387 220,49	190 284,20	505 085,64	314 444,78	59 916,18	420 347,48	2 530 242,63
collecte hippomobile								78 847,79
Collecte bornes entrées	16 745,85	39 771,77	162,79	541,13	140,84	29,72	7 731,48	69 690,35
Collecte du papier	295,06	162,79		402,98				1 097,87
Collecte des encombrants	18 403,12	44 258,68	9 870,75	47 342,46	35 148,48	7 035,04	38 447,64	261 779,08
Collecte du verre	44 552,90	101 391,17	73 269,00	46 847,28	105 054,86	41 759,59	15 188,95	509 046,60
Collecte et traitement des DMS	1 257,88	2 637,64	9 775,73	1 082,22	12 691,03	11 335,63	1 994,46	49 433,56
Prestations exceptionnelles	130,57				261,14	591,01		982,72
Collecte de cantons	2 272,75	2 272,75						2 272,75
Traitement des OM et des marchés	638 191,42	824 262,03	693 098,42	254 555,45	763 318,41	481 305,98	92 060,94	3 964 161,75
Traitement des encombrants+TGAP	74 027,11	86 983,17	62 829,73	20 060,39	68 523,31	58 363,43	12 205,35	414 562,35
Traitement des déchets verts	6 959,42		1 539,06	2 627,02	10 900,93	2 413,68	107,85	24 563,96
Collecte sélective	149 177,79	187 137,90	115 625,17	87 103,77	179 153,89	73 435,21	29 942,64	895 668,48
Collecte bornes entrées	6 293,48	9 013,14	16 406,57	101 121,70	214 623,52	3 690,92	34 614,90	35 404,09
Tn. incinération des refus et stockage du verre	183 907,80	232 901,24	163 791,28	163 791,28	214 623,52	11 894,05	34 614,90	1 102 714,20
Bornes CTM	8 026,30	97 856,54	32 842,16	8 880,08	11 894,05	185,12	205,82	895 668,48
Entretien maintenance des bacs-bornes OM	20 880,80	32 073,64	24 902,50	5 761,73	35 283,68	185,12	205,82	189 499,13
Entretien me des bacs collecte sélective	14 874,57	7 362,55	13 640,21	8 201,73	19 437,83	10 860,76	2 739,91	129 021,90
Eco-site	165 866,53	64 678,76	76 729,29	48 677,60	79 684,72	52 314,41	9 376,86	543 832,00
Régularisation 2010 (€11)	13,07	19,49	15,44	5,72	16,04	10,53	1,89	87,62
TOTAL EUROSTIC	2 345 793,62	2 248 460,47	1 756 611,98	776 199,56	2 092 756,12	1 167 773,31	265 420,41	10 900 325,01
Surplus TEOM	-8 629,11							0,00
Annuité bacs OM	15 573,31	15 573,31	37 205,44	973,66	9 063,27	11 54	758,02	74 530,13
Annuité bacs CS	18 000,73	18 000,73	54 727,84	1 401,53	7 624,57	1 832,09	1 964,68	96 737,73
Frais structure et divers	70							



SYNDICAT
EMERAUDE

*Syndicat emeraude
Parc d'activités des Colonnes
12 rue Marcel Dassault
95130 Le Plessis bouchard
Tél. : 01 34 11 92 92
Fax : 01 34 11 92 86
Email : contact@syndicat-emmaude.com*